

« Choisir librement son couple »

**ACCOMPAGNER LES JEUNES, PRÉVENIR LA
VIOLENCE DOMESTIQUE, MUTUALISER LES
EXPÉRIENCES ET SAVOIRS**

ADRIANA FRANCESCHI, IULIA HASDEU & ANNE LAVANCHY

Table des matières

REMERCIEMENTS	4
1. PRÉAMBULE	5
2. PRÉSENTATION DE LA PROBLÉMATIQUE ET DU MANDAT DE RECHERCHE-ACTION	6
2.1. PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE	6
2.2. CONTOURS DU MANDAT	8
2.3. OBJECTIFS	9
3. MÉTHODOLOGIE	10
3.1. APPROCHE GÉNÉRALE	10
3.2. PARTENARIATS	10
PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION RINIA CONTACT ET DE SON RÔLE	10
ENTRETIENS AVEC DES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES LGBTIQ+	13
ENTRETIEN AVEC LES INSTITUTIONS CANTONALES	14
3.3. DONNÉES	16
4. LA LUTTE CONTRE LES MARIAGES FORCÉS : GENÈSE JURIDIQUE ET CONTEXTE POLITIQUE	17
4.1. LE CADRE JURIDIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL	17
4.2. CONTEXTE SOCIO-POLITIQUE ET MÉDIATIQUE	18
5. REVUE DE LA LITTÉRATURE, PERSPECTIVE THÉORIQUE CRITIQUE	19
5.1. MARIAGE : PIERRE ANGULAIRE DE L'ORGANISATION SOCIALE	19
5.2. DÉMOCRATIE SEXUELLE ET « MARIAGE ARRANGÉ/FORCÉ » - L'IMPORTANCE DE CROISER LES PERSPECTIVES	22
5.3. LA RECHERCHE SUR LES MARIAGES FORCÉS EN SUISSE	23
6. ANALYSE	26
6.1. CROISER LES PERSPECTIVES	27
CHOIX ET CONTRAINTE	28
TRAVAIL AVEC LES FAMILLES	33
6.2. FINANCER LA PRÉVENTION D'UNE PROBLÉMATIQUE TRANSVERSALE	36
TRAVAIL PAR PROJET ET INSTITUTIONNALISATION DE LA CONCURRENCE	37
LA TRANSVERSALITÉ, UN DÉFI POUR LA PRÉVENTION	41
6.3. SPÉCIFICITÉS DE LA PRÉVENTION ET DE L'ANIMATION À PARTIR DE RINIA CONTACT	43
DISPOSITIFS ET OUTILS. STRATÉGIE INTERNE.	45
EFFICACITÉ ET COHÉRENCE. ACTIONS ET STRATÉGIE EXTERNE	47
6.4. LECTURE COMPRÉHENSIVE À PARTIR DE L'APPROCHE ETHNOGRAPHIQUE	50
7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	54
7.1. PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES RÉSULTATS	54
SOUTIEN À RINIA CONTACT	54
SYNTHÈSE DE L'ANALYSE	56
7.2. RECOMMANDATIONS	59

8. RÉFÉRENCES CITÉES	60
ANNEXE 1 – RÉCAPITULATIF DES ACTIONS MENÉES PAR RINIA CONTACT SUR LA THÉMATIQUE DES MARIAGES FORCÉS	63
ANNEXE 2 – MALLETTE PEDAGOGIQUE	72

Remerciements

La recherche-action « Choisir librement son couple. Quelles réalités et enjeux dans le Canton de Genève dix ans après l'introduction de la loi contre les mariages forcés ? » a été réalisée grâce au soutien du Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences de l'Etat de Genève (BPEV). Elle a été développée sous forme de partenariat entre le BPEV, l'association Rinia Contact (ARC) et la Haute école de travail social de Genève (HETS).

Les chercheuses mandatées basées à la HETS sont les autrices de ce rapport. Elles remercient tout particulièrement Isabelle Johner (ARC), Rrezarta Sejdiu Shatri (ARC) et Maria Luiza Vasconcelos (BPEV) pour leur disponibilité et les échanges, tout en assumant l'entière responsabilité des propos qu'elles présentent dans le rapport, sauf pour les annexes qui sont le fait de Rinia Contact.

1. Préambule

Dix ans après l'introduction d'un article de loi visant explicitement à interdire « les mariages forcés et arrangés »¹ en Suisse se pose la question de ses conséquences et de sa portée. À ce jour, une évaluation globale des effets de cette introduction reste à faire, tant au niveau fédéral qu'à un niveau plus local. Un élément d'explication est probablement le fait que la thématique des « mariages forcés » ne se trouve plus sous les feux de l'actualité, comme c'était le cas, entre 2008 et 2010, lors des débats quant à la nécessité ou non de créer un nouvel outil légal pour les contrer. Dans ce contexte, le présent rapport propose une première piste de réflexion portant sur les actions de prévention découlant de la mise en œuvre du dispositif légal, qui sont au cœur du dispositif genevois en la matière. Ces réflexions nécessiteraient d'être approfondies car la recherche qui les a rendues possibles a été d'une envergure limitée. Elles n'en dessinent pas moins des tendances significatives de la situation actuelle en éclairant des enjeux spécifiques au domaine de la prévention, à celui de l'animation ainsi qu'à des problématiques sociales dont la caractéristique est son caractère transversal, comme nous allons le montrer.

Ce rapport est structuré de la manière suivante : le chapitre suivant présente la problématique générale comme le mandat qui nous a été confié, permettant ainsi de clarifier le contexte de notre travail d'investigation et de réflexion. Le chapitre 3 porte sur la méthodologie que nous avons appliquée, et s'attache à présenter les différents partenaires de la recherche. Ainsi que les données que nous avons produites et analysées. Cela nous mène au chapitre 4 qui revient sur la genèse juridique et le contexte politique qui a vu l'élaboration de dispositifs légaux et des politiques publiques de lutte contre les « mariages forcés ». Il est suivi par une revue critique de la littérature, en réponse à une demande formulée par l'association Rinia Contact, notre principal partenaire. L'analyse développée dans le chapitre 6 revient sur les axes principaux du mandat, à savoir la question de l'élargissement de la thématique au-delà des normes

¹ Le fait de regrouper les mariages « forcés » et « arrangés » a provoqué de nombreux débats quant au caractère discriminatoire et ethnocentré de la notion de contrainte. Nous employons ici ces deux termes pour rappeler l'envergure de la loi, qui reflète à la fois le rapport de la Commission des institutions politiques du Conseil national en 2005 (<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20053477>) ainsi que la motion déposée en 2006 par Trix Heberlein sur la base de ce rapport (<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20063658>).

dominantes de l'hétérosexualité, les enjeux de la transversalité de la problématique puisqu'elle mobilise des institutions travaillant autour de la migration comme des institutions dont l'action porte sur l'égalité de genre. Le rapport se clôt par une synthèse des résultats et des recommandations.

2. Présentation de la problématique et du mandat de recherche-action

2.1. Problématique générale

Au cœur de notre mandat se trouve l'expression « liberté de choix amoureux »². Elle découle du nom d'un projet de prévention mené par l'association Rinia Contact entre 2015 et 2016³, avec le soutien du BPEV, dans le cadre des financements octroyés par la Confédération pour lutter contre les mariages forcés. Le choix de cette dénomination rend manifestes les réflexions menées au sein de l'association, et plus généralement par le BPEV, quant à la problématique de la contrainte et à la manière de mettre en application la loi contre les mariages forcés et arrangés. Comme nous le verrons en détail, les politiques publiques genevoises ont choisi de mettre l'accent sur la prévention plutôt que sur la répression, avec comme soucis constants l'efficacité et l'évitement de la stigmatisation d'un groupe de la population locale sur la base de la nationalité, de la religion ou de la culture.

Pour comprendre ce que recouvre l'expression, il convient d'abord de s'arrêter sur ses trois termes :

- La *liberté* s'oppose évidemment aux formes de contraintes présentes qui peuvent apparaître à divers moments de la mise en couple ou du mariage, comme exposé plus loin⁴. Si les contraintes peuvent être exercées par divers agents, dans la pratique elles sont associées à l'intimité de la famille, voire éventuellement de la « communauté ». Il

² <https://www.hesge.ch/hets/recherche-developpement/projets-recherche/en-cours/choisir-librement-son-couple-queelles-realites-et>

³ https://www.riniacontact.com/files/ugd/58559e_d4f9109579294028a16d84d9cd926611.pdf

⁴ cf. Typologie de Neubauer, section 5.3.

ne s'agit pas dans ce contexte de rendre compte d'autres formes de contrainte, notamment structurelles et institutionnelles, bien que ces dernières existent aussi.

- Le *choix* met en évidence l'importance du droit à l'autodétermination individuelle. Il peut aussi être compris dans un sens sociologique qui désigne des processus sociaux se déployant sur le temps long (intergénérationnel) et montrant les mécanismes de reproduction sociale (par exemple le fait que les couples, en Suisse, tendent à se former au sein d'une même catégorie socio-économique). La perspective macrosociologique montre que les choix individuels se déploient dans certains cadres normatifs, faisant intervenir par exemple la question de la sexualité, de la classe sociale (économique, socio-culturelle, ...) ou encore celle de la racialisation.
- *L'amour*, enfin, complète l'idée de choix dans la mesure où le sentiment « amoureux » est celui qui valide socialement le couple. Bien qu'il s'agisse d'un récit apparu récemment en Suisse comme dans le reste des pays dits « occidentaux », il s'est imposé comme le seul qui soit perçu comme socialement légitime. L'expression « liberté de choix amoureux » reste forgée sur l'idée selon laquelle le choix amoureux serait la norme « éclairée » en Suisse, par opposition tacite avec des pratiques de « communautés étrangères », et ce alors même que les actions menées notamment par Rinia Contact tâchent de se distancer de ces stéréotypes. Il y a donc une tension constante entre la volonté de ne pas les reproduire et la présence, par exemple médiatique, de stéréotypes stigmatisant de supposées « différences culturelles », voire « morales », de certains groupes de la population, en contradiction avec l'idée selon laquelle les bonnes pratiques comme les valeurs suisses mettraient au centre l'autodétermination individuelle comprise comme libre de toute considération sociale, familiale, religieuse, etc.

Le cadre théorique présenté plus loin revient sur les enjeux centraux de ces trois termes pour les approfondir. Avant de ce faire, il est nécessaire d'explicitier le mandat de recherche-action qui nous a été confié.

2.2. Contours du mandat

La spécificité du mandat tel que défini par le BPEV était d'ajouter à l'approche classique de la contrainte amoureuse, rappelée ci-dessus, un autre volet, celui du sens de la « liberté de choix amoureux » dans les trajectoires et l'accompagnement de jeunes LGBTIQ+⁵. En effet, toutes les mesures légales et administratives en lien avec les « mariages forcés et arrangés » s'adressent implicitement (ou explicitement) à des personnes hétérosexuelles⁶. Le mandat proposait d'élargir de focus pour réfléchir et documenter les possibles recoupements, liens, mais aussi d'éventuelles tensions ou différences entre l'accompagnement des jeunes en général, dans des configurations hétérosexuelles comme LGBTIQ+. C'est la raison pour laquelle le présent rapport adopte une perspective intersectionnelle en considérant l'importance d'une réflexion et d'actions transversales, permettant de sortir de mesures construites « en silo ». Nous abordons donc aussi les questions suivantes : est-ce utile pour les associations LGBTIQ+ de connaître le type de projets et de mesures mises en œuvre par Rinia Contact ? Et inversement ? En quoi le croisement des regards et des pratiques de prévention menées par des professionnel-le-x-s dans des associations dédiées respectivement à l'intégration de communautés étrangères ou à la lutte contre les discriminations subies par des jeunes LGBTIQ+ peut se révéler utile dans une perspective plus large de prévention et d'accompagnement de l'ensemble des jeunes dans leur vie affective, sexuelle et amoureuse ?

Cela nous amène à une dernière clarification : si les questions de contrainte se retrouvent à divers moments de la trajectoire des couples, l'accompagnement offert dans le cadre des politiques publiques visant à garantir la « liberté de choix amoureux » s'adresse principalement aux « jeunes ». La dénomination reste vague et peut recouvrir plusieurs tranches d'âge selon les contextes et circonstances. En l'occurrence, elle désigne principalement, même si non exclusivement, les personnes qui se trouvent à l'intersection de plusieurs changements légaux et sociaux comprenant l'accession à la majorité sexuelle, à la majorité civique, la période de transition entre la scolarité obligatoire et la vie professionnelle ou la formation post-obligatoire,

⁵ Lesbiennes, Gays, Bisexuel-les, Transgenre, Intersexes, Queer et autres personnes ne s'identifiant pas aux sexes, genres et sexualités socialement dominants.

⁶ Nous rappelons qu'au moment où la loi a été élaborée et discutée, le droit au mariage était limité aux couples hétérosexuels.

donc l'accession à un statut « d'adulte » et à l'autonomisation par rapport aux parents et à la famille d'origine⁷, pour devenir un à la société en général.

2.3. Objectifs

Menée dans la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, la recherche-action visait à faire le bilan de l'intervention sociale sur les « mariages forcés » pour évaluer les programmes de prévention et d'accompagnement existant, ainsi que les pistes de collaboration possibles entre divers autres acteurs pour repenser la question en intégrant, dans la mesure du possible et si nos analyses préliminaires en montrent la pertinence, les contraintes rencontrées par les personnes LGBTIQ+. Les objectifs particuliers ont été :

- L'évaluation des actions de prévention et d'information du canton à partir de l'expérience de Rinia Contact, en identifiant ses atouts et ses limites ;
- Le recueil des points de vue de différents acteurs institutionnels permettant de croiser les expériences, les positionnements et les savoirs ;
- L'accompagnement de Rinia Contact dans la réflexion sur les défis posés par l'évolution politique des « mariages forcés » ;
- Et, dans une moindre mesure, son accompagnement dans la formalisation des savoir-faire et des compétences acquises en tant qu'agent de mise en œuvre de la politique d'égalité de genre menée par le canton.

Dans le chapitre qui suit, nous allons présenter la méthodologie générale du projet et les partenariats sur lesquels nous nous sommes appuyées, en relevant aussi les limites de notre approche. Il s'achève sur la présentation des données obtenues.

⁷ Au sens psychologique, désignant l'unité nucléaire constituée par les parents et leurs enfants, mais aussi les membres de la famille élargie comme les grands-parents, oncles, tantes, cousins et cousines.

3. Méthodologie

3.1. Approche générale

Notre méthodologie est basée sur une approche qualitative et collaborative (Enrico 2021). Elle adopte une perspective compréhensive basée principalement par la mise en récit des acteurs impliqués. Nous considérons, dans la lignée de Schurmans (2009), que cette approche est la plus à même de rendre compte de la complexité du phénomène de la contrainte et du libre-choix amoureux, de manière transversale dans sa compréhension par les professionnel-le-s et dans leur manière de faire sens.

Le caractère très informel et participatif de l'immersion de type ethnographique, bien que pratiquée dans les limites du temps imparti, permet d'obtenir des données qualitatives beaucoup plus riches et plus subtiles que d'autres types d'enquête. Par le croisement de couches successives d'interprétation, nous visons la dimension significative et non la représentativité des données par rapport à une population générale. Il va de soi que notre démarche s'apparente moins à des procédures standardisées, qu'à des expérimentations et des improvisations, ainsi qu'à de la mise en œuvre d'une imagination sociologique.

Le recrutement des participant-e-s au projet a été fait en assurant la qualité tant méthodologique qu'éthique (diversité, garantie de confidentialité et d'anonymat, cf. Perrin et al, 2018), et sur la base de l'identification préalables de plusieurs acteurs pertinents, comme précisé dans la section suivante.

3.2. Partenariats

Présentation de l'association Rinia Contact et de son rôle

Pratiquement, nous avons identifié d'entente avec le mandant, le BPEV, l'association Rinia Contact comme étant la structure la plus indiquée en tant que partenaire principale de la recherche-action.

L'Association Rinia Contact⁸ – Animation, Rencontres, Cultures (ARC) est un acteur central des politiques du canton quant à la question des mariages forcés. Formellement, Rinia Contact est « un centre d'animation, d'intégration et d'échanges interculturels », « un lieu d'art et de culture, d'écoute et d'échanges, ainsi que d'apprentissage et de réalisation » qui s'adresse à « un public de 7 à 77 ans »⁹. Active pour favoriser le bien vivre ensemble, le dialogue, la reconnaissance et la valorisation des multiples appartenances au sein de la diversité dite « culturelle » du grand Genève, l'association se présente comme un espace qui permet à des personnes d'horizons divers de se rencontrer et d'établir des ponts favorisant des échanges dynamiques. Cela suppose, entre autres, une participation active dans la formation de jeunes adultes aux métiers du social, les accueillant chaque année en formation (étudiant-e-x-s HETS, stagiaires en maturité, stages d'apprentissage et stages découverte de courte ou de longue durée pour des jeunes en rupture de formation et projet professionnel).

L'équipe de Rinia Contact est composée de professionnelles (une coordinatrice travailleuse sociale qui rédige également les demandes de fonds, deux animatrices socio-culturelles diplômées HES et une assistante socio-éducative - auxquelles se rajoutent temporairement des stagiaires), d'un comité de huit bénévoles et de l'assemblée générale des membres. Comme d'autres structures dans l'animation socioculturelle genevoise, les professionnelles de Rinia Contact sont employées par la FASe et non par l'association.

Les locaux de l'association se trouvent dans le quartier des Charmilles-Europe, qui constitue un environnement multiculturel et populaire de la rive droite genevoise. Elle développe ses activités dans les locaux de l'espace de quartier « le 99 », très présent et ancré dans le quartier (Ossipow et Bozzini, 2014) et participe au réseau genevois GEQILJ (groupe d'échange sur les questions interculturelles liées à la jeunesse) initié et coordonné par le Point-jeunes/EPIC¹⁰ de l'Hospice général depuis 2015 environ.

⁸ L'association a récemment changé de nom, cf. www.riniacontact.com

⁹ www.riniacontact.com

¹⁰ Equipe de prévention et d'intervention communautaire qui répond aux demandes d'aide et d'information émanant de collectivités autour de la question de la jeunesse.

Créée en 1998, Rinia Contact s'est constituée en s'adressant dans un premier temps aux personnes nouvellement arrivées du Kosovo dans le cadre de la guerre. « Rinia » est d'ailleurs un mot albanais qui désigne la « jeunesse ». En ce qui concerne son action de prévention des « mariages forcés », l'association note dans son rapport d'activité, au sujet du projet Liberté de choix amoureux, qu'

« une décennie après les premières mesures visant l'interdiction des mariages forcés dans la loi suisse, le présent projet va permettre d'évaluer les impacts des différentes interventions faites sur Genève, en identifiant leurs atouts et leurs limites. Le projet reprend les 3 enjeux suivants :

- La compréhension des mécanismes complexes qui favorisent la contrainte sur le libre-choix amoureux.
- L'éventail des actions possibles de prévention.
- Le danger de la culturalisation et de l'instrumentalisation. »

(Rinia Contact, rapport d'activité 2021)

Dans le cadre de notre recherche, l'association a été à la fois l'espace dans lequel analyser les politiques publiques mises en œuvre pour lutter contre les mariages « forcés », et notre partenaire centrale dans une perspective collaborative. Cela explique par exemple le poids accordé à certains aspects au cours de la recherche-action comme dans le présent rapport. Ainsi, la place que prend le cadre théorique est une réponse directe à la demande de l'association qui nous a demandé de lui fournir des outils conceptuels. Le choix de collaborer avec Rinia Contact a motivé par deux constats :

- L'association a développé une expertise reconnue sur les « mariages forcés » et plus généralement sur les thématiques en lien avec la « liberté de choix amoureux ». Cette expertise a été développée depuis plus de dix ans en partenariat étroit avec le BPEV. Elle se manifeste notamment par la mise sur pied de projets financés par le BPEV et réalisés par Rinia Contact. Comme mentionné ci-dessus, l'évolution de la terminologie employée, visible à travers les intitulés, illustre les changements dans la manière d'envisager la thématique des « mariages forcés » et de les prévenir.

- La disponibilité et l'intérêt pour la démarche de recherche-action de l'association Rinia Contact, qui initiait en 2021 une phase de redéfinition. La nécessité de se repenser était étroitement liée à ce champ d'expertise établi au fil du temps. En effet, l'accumulation d'une expérience et le développement d'outils d'intervention sociale ont amené des changements dans la manière d'appréhender le rôle et les objectifs de l'association. Ce partenariat nous paraissait aussi garantir un accès facilité aux archives matérielles (documentation) et immatérielles (expériences, savoir-faire et savoir-être).

Aux côtés des avantages que nous avons de collaborer avec Rinia Contact, ce partenariat étroit, comme tout choix méthodologique, induit certaines limites. En particulier, il convient de souligner que nous avons perçu le champ des associations impliquées explicitement dans la lutte contre les mariages forcés à travers les relations, proximités voire inimitiés de l'association. Par ce biais, nous avons aussi eu un accès privilégié, mais potentiellement limité, aux outils de prévention et plus généralement aux modalités d'action et d'organisation propres à l'animation socioculturelle¹¹.

Entretiens avec des associations de défense des droits des personnes LGBTQ+

Comme présenté ci-dessus, le focus sur la « liberté de choix amoureux » a été pensé de manière à intégrer des enjeux sociétaux et des politiques publiques actuels. En élargissant la question de la « liberté » et celle de la « contrainte » dans le cadre des choix dits « amoureux », il s'agissait de comprendre quelles pouvaient être les articulations, points de rencontre et divergences avec les associations qui s'occupent d'accompagner des personnes LGBTQ+, notamment les jeunes, dans la défense de leurs droits. L'ampleur de ce mandat étant restreinte, nous n'avons pas été en mesure d'accorder à ces dernières la même attention que celle que nous avons pu octroyer à Rinia Contact. Nous avons rencontré deux personnes travaillant respectivement au Refuge et au Conseil juridique de l'association 360°.

¹¹ Rinia Contact est en effet une association relevant de la FASE, acronyme qui signifie « Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle », dont la mission est de favoriser et de renforcer la cohésion sociale sur le canton de Genève.

Le Refuge¹² est un « espace d'accueil pour jeunes LGBTIQ en difficulté » dépendant de l'association Dialogai¹³. Il s'adresse spécifiquement aux jeunes « dont l'orientation sexuelle ou l'identité de genre [...] crée des difficultés à l'école, dans la société ou au sein de la famille », mais aussi à leur entourage et aux professionnel-le-x-s.

Créée en 1998, l'association 360° « s'emploie à combattre l'invisibilisation, ainsi que les exclusions et les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et affective, l'identité et l'expression de genre, et les situations de précarité qui en découlent. L'association se positionne également contre l'ensemble des discriminations à l'œuvre dans notre société, qui touchent aussi les personnes LGBTQ : sexisme, racisme, âgisme, discriminations basées sur le statut social, le statut légal, et les capacités »¹⁴. Parmi les services qu'elle offre figure un soutien juridique¹⁵, qui nous a paru particulièrement intéressant par rapport aux problématiques de la contrainte et de la liberté de choix amoureux, puisque les thématiques listées incluent les difficultés rencontrées par des couples binationaux, et dans le cadre de l'asile. Enfin, elle partage ses locaux avec l'association Asile LGBT¹⁶ et est *de facto* au courant du type de problématiques rencontrées par les personnes LGBTIQ+ dans le droit d'asile.

Entretien avec les institutions cantonales

Outre les échanges avec le BPEV qui ont permis d'élaborer le projet, nous avons rassemblé des représentant-e-s des trois structures responsables, à l'un ou l'autre titre, de la mise en application des politiques publiques de lutte contre les mariages arrangés ou forcés à Genève.

Le BPEV a pour mandat central d'œuvrer pour l'égalité « quel que soit le sexe, l'orientation sexuelle et l'identité de genre »¹⁷. Chargé de prévenir les violences domestiques, sexistes, homophobes, de déconstruire les stéréotypes et de promouvoir la représentation égalitaire, c'est lui qui a été en charge de mettre sur pied les mesures genevoises de lutte contre les mariages forcés, caractérisées par la prévalence de la prévention.

¹² <https://refuge-geneve.ch/>

¹³ <https://www.dialogai.org/>

¹⁴ <https://association360.ch/qui-sommes-nous/>

¹⁵ <https://association360.ch/service-et-groupes/service-juridique/>

¹⁶ L'une des autrices du rapport, Adriana Franceschi, est membre du comité Asile LGBT.

¹⁷ <https://www.ge.ch/dossier/promouvoir-egalite/institutions-partenaires/bureau-promotion-egalite-prevention-violences>

La FASe est l'organe qui chapeaute, au niveau du canton, les services offerts par les professionnel-le-x-s de l'animation socioculturelle. Il s'agit d'une fondation de droit public, partenariale entre canton, communes et Fédération des centres de loisirs et rencontres. Leur action vise à favoriser « les prises de conscience d'identités collectives, pour permettre aux communautés d'intérêt de mieux jouer leur rôle et de bâtir des projets pour agir, il/elle s'efforce en particulier de faciliter l'accès à l'expression et à l'action des groupes minorisés »¹⁸. Comme les dispositifs d'action mis en place dans le canton se distinguent par la place accordée à l'accompagnement et à la prévention, en mettant au centre « la liberté du choix amoureux », c'est-à-dire l'autonomie et le pouvoir d'agir des citoyen-ne-x-s sur la question du mariage, la FASe est un acteur important de la lutte contre les mariages forcés.

Enfin, le BIE – bureau d'intégration des étrangers – a pour missions de coordonner, développer et financer « des actions et des projets liés, d'une part, à l'intégration des étrangers et, d'autre part, à la prévention du racisme et des discriminations, avec ses partenaires associatifs et institutionnels. Il a également pour tâche de sensibiliser et informer l'ensemble de la population genevoise sur les questions relatives aux migrations »¹⁹. C'est ce bureau qui a bénéficié des financements des Programme d'intégration cantonaux organisés par le Secrétariat d'état aux migrations. Au niveau fédéral, la lutte contre les mariages forcés est considérée comme relevant de la thématique de l'intégration²⁰, ce qui explique le choix d'intégrer le BIE.

Ajoutons à ce panorama que nous avons eu un entretien avec une personne de l'EPER (Entraide Protestante Suisse), une fondation active en Suisse et à l'étranger. Le principal axe d'action en Suisse est celui de l'asile et de la migration²¹. L'organisation assure des services de représentation et de conseil juridique auprès des personnes réfugiées et requérantes d'asile, mais aussi par des prises de position sur la politique suisse en matière d'asile, de migration et d'intégration, dans une visée de changement systémique.

¹⁸ <https://fase.ch/animation-socioculturelle/introduction/>

¹⁹ <https://www.ge.ch/organisation/oais-bureau-integration-etrangers>

²⁰ <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/integration-einbuengerung/innovation/zwangsheirat.html>

²¹ <https://www.eper.ch/thematiques/asile-et-migration>

3.3. Données

Notre travail de terrain a permis de générer des données à partir des méthodes suivantes :

- **Un recueil de documents** - sources concernant les textes de lois, les programmes au niveau du canton, les rapports de recherches et les rapports d'activité de Rinia Contact.
- **Une vingtaine de visites de terrain et des observations in situ** auprès de Rinia Contact (présence à des réunions, de nombreuses conversations avec l'équipe, mais aussi entre bénéficiaires et équipe, rapportées par Rinia Contact)
- **9 entretiens individuels formels** semi directifs avec des membres d'associations et des professionnel-le-s à divers échelons de responsabilité et des associations mentionnés ci-dessus.
- **1 entretien avec un bénéficiaire** – réalisé par Rinia Contact
- **Deux entretiens de type « focus group »** qui ont permis une compréhension plus approfondie des réponses fournies, de susciter le dialogue et la discussion entre divers points de vue, d'explicitier des a priori tacites et de possibles tabous. Ce dernier point semble particulièrement important au vu de l'hétérogénéité des définitions variables des mariages forcés, mais aussi de sa potentielle influence sur l'intégration. Cela a notamment été abordé :
 - **Avec l'équipe de Rinia Contact**
 - **Avec des chargé-e-s de projet stratégiques** impliqués directement ou indirectement dans la mise en œuvre de la politique publique concernant la prévention des mariages par contrainte dans le canton de Genève.

En ce qui concerne l'utilisation des données à des fins analytiques, nous avons utilisé les transcriptions des audios ainsi que nos notes. Les éléments que nous avons sélectionnés pour appuyer notre analyse répondent à une double injonction : en premier lieu celle d'être explicite et au plus proche des éléments qui ont surgi en entretien ; en second lieu, celle de garantir l'anonymat. C'est ce qui explique le choix que nous avons fait parfois de supprimer des données temporelles, géographiques, de nationalité, lorsque ces dernières n'étaient pas pertinentes pour le propos central, qui est celui de la compréhension et de l'amélioration de la prise en

charge des personnes qui ont subi ou pourraient subir des formes de contrainte dans leur choix de partenaire.

Dans l'analyse, nous référons aux entretiens aux focus groups en leur adjoignant la date de réalisation de l'entretien. Les citations sans mention spécifique sont tirées des prises de notes effectuées lors des diverses rencontres et échange avec les collaborateurs et collaboratrices de Rinia Contact.

4. La lutte contre les mariages forcés : genèse juridique et contexte politique

4.1. Le cadre juridique international et national

Les notions juridiques de *mariage forcé, arrangé ou précoce* ont été forgées dans les institutions internationales (ONU) dans l'idée de protéger des victimes (femmes et enfants). Elles ont été ensuite adoptées et adaptées dans les cadres légaux nationaux (code civil : âge légal pour conclure le mariage, les conditions de protection de l'enfant, etc.). Ainsi, par exemple, la *Convention pour l'élimination des discriminations à l'encontre des femmes* (CEDAW - ONU, 1979) stipule dans son article 16/ 2 l'illégalité du mariage d'enfants, et dans ce sens pose l'injonction de clarifier dans les législations nationales le statut des enfants :

“The betrothal and the marriage of a child shall have no legal effect, and all necessary action, including legislation, shall be taken to specify a minimum age for marriage and to make the registration of marriages in an official registry compulsory.”

En Suisse, la loi fédérale concernant les mesures de lutte contre les mariages forcés est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013²², avec l'introduction de l'article 181a du Code Pénal qui le qualifie de délit :

« Quiconque, en usant de violence envers une personne ou en la menaçant d'un dommage sérieux ou en l'entravant de quelque autre manière dans sa liberté d'action, l'oblige à conclure un mariage ou un

²² <https://www.fedlex.admin.ch/eli/oc/2013/226/fr>

partenariat enregistré est puni d'une peine privative de liberté de cinq ans au plus ou d'une peine pécuniaire. »

L'introduction de cet article est l'aboutissement d'un long processus, et la légitimité d'introduire une loi spécifique sur les mariages forcés a fait l'objet de nombreux débats portés par divers acteurs politiques, institutionnels, associatifs et scientifiques. Comme le rappelle le rapport d'évaluation de la campagne de prévention des mariages forcés dans le canton de Genève, 2010-2012, rédigé par le Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes²³, ces débats s'inscrivent dans l'engagement international de la Suisse pour lutter contre les mariages par contrainte, notamment sous l'égide de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) qu'elle a ratifiée en 1997.

4.2. Contexte socio-politique et médiatique

En 2006, une motion a été déposée par Trix Heberlein (Conseil des États) pour introduire dans la législation l'interdiction explicite du mariage par contrainte. Dans un contexte de médiatisation des communautés étrangères comme génératrices de problèmes sociaux et de leur stigmatisation comme intrinsèquement sexistes et mal intégrées, les chiffres avancés par la Fondation SURGIR (2006) – 17'000 mariages forcés – ont suscité la polémique²⁴. Diverses associations de défense des femmes et des personnes migrantes ont exprimé leur désaccord sur le rapport « Agir de manière conséquente contre les mariages forcés » présenté par le Conseil fédéral en 2008, en soulignant notamment l'absence de mesures de protection pour les personnes subissant les contraintes, la stigmatisation de certaines communautés et l'instrumentalisation de la thématique pour mettre en place une politique migratoire plus restrictive²⁵. Des équipes de recherches se sont penchées sur la question (voir 5.3).

En décembre 2009, le Conseil fédéral a été chargé de prendre des mesures supplémentaires pour aider directement et efficacement les personnes subissant les contraintes, ce qui s'est

²³ Devenu le « bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques », puis, en 2019, le Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV).

²⁴ « La prévalence du mariage forcé en Suisse : Rapport de l'enquête exploratoire de la Fondation SURGIR », Fondation SURGIR, Lausanne, 2006, Life Dynamic International SA

²⁵ Prise de position (2008) du Centre social protestant du canton de Vaud.

concrétisé par un projet de prévention intercantonal romand piloté par l'ODM (Office des Migrations, actuellement SEM [Secrétariat d'Etat aux Migrations]). Ce projet visait les jeunes dès l'âge du cycle d'orientation (12-15 ans) et des professionnel-le-s du social, de la santé, de l'enseignement et de la sécurité, et à Genève, il y a intégré Rinia Contact, la Fondation genevoise d'animation socioculturelle (FASe) et le Service Santé Jeunesse (SSJ).

Finalement, en 2013, les chambres fédérales ont adopté une loi visant à interdire la conclusion de mariages forcés et permettant la dissolution d'unions déjà conclues, contractées sous la contrainte. Cette loi s'est accompagnée d'un programme visant à renforcer la coopération, à offrir des mesures concrètes de prévention et à prévoir des places dans des foyers d'accueil pour femmes soumises à des formes de contraintes au mariage.

5. Revue de la littérature, perspective théorique critique

L'objectif de cette section est de présenter de manière détaillée le cadre théorique dans lequel s'insère la réflexion sur les mariages forcés, en répondant ainsi à la demande de Rinia Contact quant au besoin d'avoir des outils conceptuels à ce sujet.

5.1. Mariage : pierre angulaire de l'organisation sociale

Dans les sciences sociales, on considère traditionnellement la dimension structurelle et fonctionnelle du mariage par notamment ce qu'on appelle la théorie des échanges matrimoniaux qui stipule que le mariage est

« Un des instruments les plus sûrs qui se trouvent proposés dans la plupart des sociétés (et encore dans les sociétés contemporaines) pour assurer la production du capital social et du capital symbolique, tout en gardant le capital économique »

(Bourdieu 1994 : 9)

Selon cette théorie, la matérialité des valeurs échangées dans le mariage est articulée avec la solidité de la communauté autour d'une idéologie fondamentale concernant la place de l'individu dans la société.

D'une part, pour les sociétés (très nombreuses) qui pratiquent « l'échange des femmes », le mariage assure un statut aux hommes qui se marient comme égaux entre eux en tant qu'hommes. L'anthropologue français Claude Lévi-Strauss considère l'échange des femmes comme l'essence du lien social : ce n'est pas deux individus qui se marient, mais deux groupes sociaux (Lévi-Strauss, 1967), d'où le terme « alliance » dans cette littérature. Il va sans dire que l'échange d'hommes, aussi peu pratiqué dans le monde, ainsi que les alliances entre personnes de même sexe, n'a longtemps pas été abordé dans cette littérature. Les études plus récentes anthropologiques portant sur des couples de même sexe montrent que la dimension du capital social et de la reproduction des rôles socialement acceptés reste au centre de ces unions, et ces couples ne présentent pas d'alternatives à ce que l'hétéronormativité produit (voir par exemple Blackwood, 2010 pour l'Indonésie ou Wekker, 2006 pour la diaspora de Surinam).

La notion de « prix de la mariée », et celle plus large de « prestations matrimoniales » (somme d'échanges dans les deux sens : dot, prix de la mariée, échange rituel des cadeaux, etc. Testart et al, 2002) ne répond pas à la question de savoir si les femmes sont elles-mêmes assimilables aux « objets échangés » entre deux parties « échangistes ». L'anthropologue féministe Gayle Rubin (1975) considère pourtant que c'est bien cela : les femmes se retrouvent transformées en biens aux côtés des pagnes, appareils électroménagers, nattes, coquillages, bétail, ou autre. Cette logique fait apparaître l'idée d'une condition différente des femmes en âge de reproduction dans un monde fait pour et par les hommes. Les femmes sont comme une « classe » subordonnée, traitées comme des objets, et l'égalité ne vise que les hommes sujets (Rubin, 1975 ; Meillassoux 1977 ; Delphy 1998).

En pratique, la valeur d'échange dans ces transactions matrimoniales est contestée et/ou (ré)appropriée par les femmes qui deviennent ainsi néanmoins des sujets (Tabet, 2004). Acquérir le statut de femme mariée, de bru, de mère et ensuite de belle-mère constitue le répertoire de la reconnaissance sociale qui légitime la subjectivité féminine dans les sociétés patriarcales (voir par exemple Hasdeu, 2020). En suivant cette logique, on peut se demander si, dans notre société – car patriarcale elle aussi – les femmes célibataires et les femmes sans enfant, sont effectivement affranchies de toute stigmatisation et/ou exclusion sociale.

D'autre part, le mariage participe de la création et de la reproduction des hiérarchies - dans certaines sociétés (comme l'aristocratie européenne), les transactions matrimoniales sont le fondement des entités appelées « maisons » :

« Un domaine composé à la fois de biens matériels et immatériels, qui se perpétue par la transmission de son nom, de sa fortune et de ses titres en ligne réelle ou fictive, tenue pour légitime à la seule condition que cette continuité puisse s'exprimer dans le langage de la parenté ou de l'alliance, et, le plus souvent, des deux ensemble »

(Lévi-Strauss, 1975 : 177)

Cela nous amène à ce que la sociologie classique de la famille et du couple appelle le « choix matrimonial ». Les enquêtes pratiquées depuis les années 1930 aux Etats Unis et, depuis les années 1960 en Europe, montrent simplement qu'on ne se marie pas avec n'importe qui : les critères de ces choix (genre, âge, résidence, profession des parents, niveau des diplômes, etc.) participent de la normativité et, au final, de la reproduction sociale des catégories et des hiérarchies, dit autrement, qui favorise l'adage selon lequel « qui se ressemble s'assemble » (De Singly, 1987 ; Bozon et Héran, 2006). Sortir de ces conditionnements sociaux est l'exception qui confirme la règle. Dans ce sens, on connaît l'expression « bien se marier » qui se traduit en termes sociologiques par adopter une stratégie matrimoniale de mobilité ascendante (*hypergamie*). Toutefois, un phénomène d'individuation est caractéristique des couples dans les sociétés occidentales (Kellerhals et al. 2004 ; Kaufmann, 1993). À cela s'ajoutent la tendance à la séparation progressive de la sexualité et de la conjugalité, ainsi que de l'accès des femmes à une certaine émancipation individuelle grâce à la généralisation de la contraception hormonale et à l'accès légal à l'IVG (interruption volontaire de grossesse).

Et l'amour dans tout cela ? Apparue déjà dans la littérature au 18^{ème} siècle, la notion de mariage d'amour, ou celle de passion amoureuse comme liant du couple, s'épanouit depuis les années 1970 jusqu'à connaître une forte expression scénographique dans l'industrie du romantisme matrimonial qui s'est accentué dans les années 2000 (Maillochon, 2019). Encore plus récemment, le numérique, avec ses applications de rencontre sexuelle et amoureuse, promet de choisir la personne parfaite grâce aux algorithmes de l'intelligence artificielle (Bergström,

2019) qui combine d'innombrables critères d'ordre personnel (signe astrologique, aimer le café noir/au lait, les voyages, les animaux de compagnie, etc.) avec les anciens évoqués plus haut (âge, milieu social, genre).

5.2. Démocratie sexuelle et « mariage arrangé/forcé » - l'importance de croiser les perspectives

Ces vingt dernières années, la sociologie critique a observé une forme de nationalisme et de néo-colonialisme exercée par l'instrumentalisation de l'idéologie des droits (Butler, 2002 ; Fassin, 2010). C'est une des formes que prend l'intersectionnalité (Crenshaw, 1994), un système d'imbrications dans des rapports sociaux coextensifs, de la classe, de la race et du genre. Définissant les mariages « arrangés » ou « forcés » comme « culturels », implicitement ou explicitement, le discours politique expédie la complexité de cette institution dans de supposées « spécificités ethnoculturelles » sans considérer leur auto-détermination et en contribuant à la stigmatisation de certaines catégories de population altérisées (Oprea 2005 ; Volpp 2006). Comme le dit Bilge (2010 : 198), les gouvernements instrumentalisent les lois concernant l'égalité de genre :

« Notre époque est témoin d'un nouveau mouvement politique dans lequel les discours libéraux des droits de la personne, plus spécifiquement des droits des femmes et des homosexuels servent à réaffirmer La KulturNation et à fournir un profil politique de l'individu qui est qualifié pour en faire partie. »

La culture populaire est également infusée de ces représentations hégémoniques – dans les productions musicales ou filmiques largement diffusées sur des plateformes numériques – on remarque le mythe du mariage d'amour et du choix 'libre' du conjoint s'opposant à des traditions patriarcales oppressantes et autoritaires²⁶.

C'est ainsi que de nombreuses femmes et des personnes LGBTIQ+ appartenant à des communautés minorité ethnoculturelles minoritaires/minorisée qui pratiquent des mariages

²⁶ On peut penser par exemple à la mini-série allemande *Unorthodox* (Netflix, 2021). Bien qu'inspirée d'une histoire vraie, elle met en scène de façon caricaturale une jeune femme juive newyorkaise fuyant un mariage arrangé ressemblant à la prison. Schrader, M. (2020). *Unorthodox* [mini-série]. Germany, Netflix.

qualifiés de coutumiers par la loi et le droit international se retrouvent tiraillées entre, d'une part, le discours affirmant que leur « communauté/culture » n'est pas apte à la démocratie et, d'autre part, la volonté d'appartenir à une classe moyenne 'respectable' qui les fait contester et éventuellement nier une telle pratique.

Sans aucun doute, nous vivons une époque où, sociologiquement parlant, 'amour' est remplacé par 'rencontre amoureuse', 'mariage' par 'union', et où le consentement s'impose devant d'autres morales possibles de ces rencontres, qu'elles soient plus furtives ou plus stables, qu'elles soient homosexuelles ou hétérosexuelles. Cependant, si l'on pense aux chiffres d'affaires plus ou moins constants réalisés chaque année par l'industrie du mariage, on peut dire que ce dernier représente toujours un ancrage sociétal important, une référence dans la construction des statuts et des identités individuelles et collectives, malgré son instabilité administrative et sa légitimité remise en question.

La littérature socio-anthropologique démontre l'aspect économique des mariages est loin d'être un détail, d'où l'intérêt de l'inclure dans la catégorie des « transactions économique-sexuelles », comme le propose l'anthropologue Paola Tabet (2004). Pour résumer, quand on choisit « librement » son/sa partenaire ou conjoint, c'est qui ou c'est quoi qui le/la choisit ? Au vu de la littérature classique et contemporaine en sciences sociales, il y a des mécanismes, des normes, des critères, des stratégies, des modes derrière nos choix, même quand on a l'impression qu'ils sont « libres ».

5.3. La recherche sur les mariages forcés en Suisse

Dans le canton, les programmes sont coordonnés par le Bureau genevois de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV), sur la base d'un premier bilan (période 2010-2012). Les mesures, qui ont été prises avant même l'introduction de l'article du Code pénal cité plus haut, se caractérisent par l'accent mis sur la prévention et l'information.

La prévention s'est déployée auprès de divers acteurs institutionnels, notamment le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), et par le biais de collaboration avec Rinia Contact, qui

a développé les projets « Projet de vie – vie en projet » (2013-2014) et « Liberté du choix amoureux » (2015-2016). Les mesures ont permis d'activer des actions de protection menées en cas de soupçon ou de constat de mariages forcés, avec l'ouverture de place d'accueil pour des femmes subissant diverses formes de contraintes, et à leurs enfants. La stratégie mise en place à Genève a accordé une attention soutenue à deux difficultés intrinsèques à la question des mariages forcés, en particulier, celles de la *définition* et de l'*ampleur* du phénomène. Toutes deux sont liées l'une à l'autre puisque l'ampleur du phénomène dépend des critères choisis pour définir ce que recouvre la contrainte.

Dans la lignée des travaux scientifiques sur la question (Dahinden et Neubauer 2012 ; Lavanchy 2011 ; Riaño et Dahinden, 2010), le BPEV a souligné l'importance d'adopter une méthodologie adéquate pour recenser des cas en recourant à des indicateurs qualitatifs comme quantitatifs permettant de documenter la manière dont les cas sont recensés. En effet, l'appellation « mariages forcés » reste souvent mal ou non définie, et sa géométrie variable inclut parfois les mariages dits « arrangés ». La contrainte s'exerce dans le cadre du choix du ou de la partenaire, mais également au sein d'un couple déjà constitué, lorsque l'union est maintenue contre la volonté de l'un des époux. Ou encore, comme le montre l'expérience de Rinia Contact, durant la période où les parents ou la communauté empêchent explicitement ou implicitement une relation entre deux personnes.

L'étude effectuée en 2010 pour la Direction de sécurité et justice du Canton de Fribourg reprend les chiffres de l'enquête de la Fondation SURGIR et les conclusions du Rapport du Conseil fédéral intitulé « Répression des mariages forcés et des mariages arrangés »²⁷ auxquelles elle rajoute 6 « témoignages » de résident-e-s dans le canton. Elle conclut que

« La problématique du mariage forcé contient à elle seule de nombreux enjeux qui s'entrechoquent tels que la liberté de choix, le respect de la culture et des traditions, l'intégration, le respect de la loi, le respect de la vie privée et bien d'autres. Il est donc primordial de s'en occuper avec tous les égards »

²⁷ « Répression des mariages forcés et des mariages arrangés » - Rapport du Conseil fédéral en exécution du postulat 05.3477 du 9.9.2005 de la Commission des institutions politiques du Conseil national », 2007.

(Riesse, 2010 : 36)

L'étude mandatée par le Bureau de l'égalité de la ville de Zurich en 2010 (Riano et Dahinden, 2010) met en évidence le rôle des parents, qui ressentent comme de leur devoir moral de choisir le conjoint ou la conjointe de leur enfant, qui serait trop immature pour faire un choix de manière autonome. L'idée est donc de protéger les enfants, notamment des divorces.

L'étude réalisée en 2011 pour le compte du Canton de Vaud soulignait l'hétérogénéité du profil des personnes susceptibles d'être contraintes à se marier ou à renoncer à une fréquentation :

« Ce n'est pas un phénomène n'affectant que des étrangers et étrangères, ou une population prédéterminée, et il n'y a pas de correspondance directe entre une nationalité ou une culture spécifique et la pratique de mariage forcé, ni de garantie d'y échapper en raison de sa nationalité helvétique. Certains éléments sociaux apparaissent cependant de manière récurrente, tels que l'isolement et le dysfonctionnement familial, la dépendance financière par rapport aux parents ou à un-e conjoint-e, la dépendance affective face à des tiers (conjoint-e-s, parents ou autres), la dépendance du/de la conjoint-e en termes de permis de séjour ou d'établissement, la marginalisation socioprofessionnelle, le manque de perspectives de formation » (Lavanchy, 2011 : sp).

La seule étude qui porte sur l'ensemble de la Suisse est celles de Dahinden et Neubauer (2012), faite à la demande de ODM/SEM. Elle estime que les mariages forcés s'élèvent en 2012 à près de 1400 (donc, moins d'un dixième du chiffre avancé en 2006 par Surgir) – un chiffre qui regroupe toutes les formes de contraintes qu'elles ont trouvé, à savoir les personnes ayant subi des pressions de leur entourage pour se marier, pour rompre une relation amoureuse, ou encore pour renoncer à un divorce. Sur la base de ces chiffres, il est avancé que les victimes sont surtout des jeunes femmes entre 18 et 25 ans, d'origine étrangère (principalement des Balkans, de Turquie et du Sri Lanka), qui sont généralement plutôt bien intégrées sur le marché de l'emploi et/ou dans le système éducatif en Suisse. Menée auprès de 229 institutions, cette

recherche propose une typologie qui tient compte de la pluralité des significations qu'englobe le terme de « mariage forcé » :

- Type A : Une personne subit des pressions pour accepter un mariage dont elle ne veut pas.
- Type B : Une personne subit des pressions pour renoncer à une relation de son choix.
- Type C : Une personne subit des pressions pour renoncer à demander le divorce.

Nous notons également les remarques sur le travail des professionnel-le-s :

« À la diversité des personnes touchées par ces phénomènes en termes socioéconomique et démographique s'ajoute une diversité des situations de contraintes. Ce résultat a une portée importante pour l'élaboration de mesures efficaces, car il implique que les professionnel-le-s soient en mesure de saisir chaque fois la spécificité du cas pour trouver une manière adaptée d'intervenir » (n.s. Neubauer et Dahinden, *op.cit.* : 53).

L'étude conclut que la prévention et l'accompagnement devraient considérer ces trois situations. En particulier, elle souligne que le type C, qui représente près de la moitié des cas (47%), est négligé dans les débats sur la question au profit du type A, pourtant très minoritaire. Les autrices soulignent ce hiatus entre représentations stéréotypées de la forme que prend la contrainte dans le couple et les données empiriques. Pourtant, c'est encore la perspective qui prédomine dans certains cantons, notamment suisses-alsaciennes. L'étude conclut en appelant à individualiser les accompagnements en raison de l'hétérogénéité des cas et en soulignant que malgré la présence de la thématique de la migration, le mariage forcé ne constitue pas une pratique culturelle mais revêt des parallèles significatifs avec les mécanismes connus à l'œuvre dans les cas de violence domestique.

6. Analyse

L'analyse que nous présentons ici porte sur trois axes. Ces axes ont surgi du codage et de l'interprétation des diverses données obtenues lors du travail avec les partenaires, tel que

présenté dans le chapitre méthodologique. Le premier concerne le croisement des perspectives d'accompagnement des jeunes LGBTIQ+ et celles qui sont mises en œuvre au sein de Rinia Contact. Le deuxième axe qui est clairement apparu comme significatif pour comprendre les mesures de prévention, et proposer des améliorations, est celui de la « transversalité » de la thématique, dont les corollaires sont la visibilité des projets et leur financement. Le troisième axe analytique porte sur les apports et limites de l'animation socio-culturelle en tant qu'agent de prévention, à partir de l'expérience de Rinia Contact. L'objectif est d'utiliser le cas particulier de l'association pour en tirer des conclusions plus générales au sujet de la prévention des mariages forcés.

6.1. Croiser les perspectives

Cet axe analyse les convergences et divergences dans l'accompagnement des jeunes lorsqu'il est effectué d'une part dans le contexte de la prise en charge de personnes LGBTIQ+, et donc dans une perspective centrée sur les questions de genre et de sexualité, et d'autre part dans celui de la lutte contre les mariages forcés, caractérisé par une perspective mobilisant les catégories de migration et de diversité culturelle. Pour pouvoir analyser ce croisement, nous allons en guise de préambule, revenir sur la lutte contre les discriminations envers les personnes LGBTIQ+ afin de clarifier le contexte socio-politique et juridique. En février 2020, le peuple suisse s'est prononcé en faveur de la modification des dispositions pénales visant l'interdiction des discriminations basées sur l'orientation sexuelle. En conséquence, les cantons se sont vu déléguer la tâche de mettre sur pied des outils adéquats pour ce faire.

Par rapport à la thématique du mandat, il est évident que les personnes LGBTIQ+ peuvent se retrouver dans des situations de contrainte et d'incitation au mariage, et/ou de restrictions de leurs choix amoureux imposées par leurs familles ou d'autres proches. Plusieurs études ont déjà montré les effets délétères de l'homophobie, de la transphobie, de la biphobie et des discriminations liées à l'orientation sexuelle sur la santé physique et psychique des personnes LGBTIQ+ (Häusermann, 2014) et l'ampleur des agressions et du harcèlement subis par les

personnes homosexuelles à Genève dans l'espace public²⁸ comme dans la vie professionnelle (Parini et Lloren, 2017).

Choix et contrainte

La situation des jeunes LGBTIQ+ en lien avec la « contrainte » et le « choix » reste extrêmement méconnue, alors même que les personnes contactées dans les associations de défense ont relevé l'existence de fortes pressions au mariage sous couvert de « normalisation ». Nous avons aussi relevé que la nécessité de croiser les perspectives pour mutualiser les expériences et les pistes d'action se heurte à des usages ou des compréhensions différentes de la terminologie employée : alors que Rinia Contact a développé une réflexion l'amenant de la question des « mariages forcés » à la « liberté du choix amoureux »²⁹, nos interlocuteurs des associations ont d'emblée accueilli le terme de « choix » avec scepticisme. Elles ont en effet souligné que le terme pourrait être compris, dans leur contexte d'action, comme assimilant l'orientation sexuelle et/ou de genre à une décision personnelle, à un « choix ». Le terme de « choix » a été questionné dans la mesure où il est interprété comme le reflet de décisions rationnelles. L'utiliser pourrait donc (re)produire des attitudes discriminatoires à l'égard de jeunes, en laissant entendre qu'elles pourraient « simplement » « faire un autre choix », ou « prendre d'autres décisions ».

Cette interprétation doit être lue dans le contexte spécifique des discriminations vécues par les personnes LGBTIQ+, dans lesquelles les questions d'autodétermination individuelle ont historiquement joué un rôle central :

« On les [*les jeunes trans*] suit sur différents domaines, et dans ces différents domaines, on voit tous les obstacles qu'il y a, dont évidemment le domaine de la santé. Il faut savoir qu'en Suisse, pour accéder à l'hormonothérapie par exemple, il faut passer par un psychiatre qui va délivrer un certificat de dysphorie de genre. La

²⁸ Rapport du groupe de travail autorités-associations, Agressions homophobes à Genève, août 2014.

²⁹ Voir aussi la section 6.3

plupart des psychiatres ne connaissent pas du tout la question ou alors sont ancrés dans des théories psychanalytiques freudiennes ou Lacaniennes qui ne considèrent pas du tout l'auto-détermination »

(Entretien du 05.04.2021)

Dans ce contexte, ce n'est pas tant l'idée de la validité d'un certain « choix amoureux » qui fait sens mais celle de la reconnaissance et l'acceptation de la capacité de discernement des personnes trans- dans l'auto-détermination de leur identité de genre. L'auto-détermination doit être lue par rapport aux contraintes sociales (celle de l'hétéronormativité notamment) ; par rapport aux contraintes administratives et juridiques ; et en prenant en considération la dimension sociologique de « choix » comme un éventail de possibles qui n'est jamais absolu ni totalement ouvert – en d'autres termes, en le replaçant dans une perspective de reproduction sociale. L'auto-détermination touche ici à la capacité de discernement, historiquement niée aux personnes trans, considérées comme déviantes et/ou souffrant de pathologies psychiques.

Comprendre l'histoire singulière des discriminations envers les personnes LGBTIQ+ est nécessaire pour faire le travail de « traduction » entre les diverses manières d'accompagner des jeunes dans la constitution de leur vie amoureuse et/ou sexuelle. Elle permet de comprendre pourquoi la question n'est pas tant celle de la « liberté de choix » mais bien celle de la validité de l'auto-détermination.

Si les discriminations accompagnent toute trajectoire de personnes LGBTIQ+, celles qui se trouvent en situation précaire quant à leur statut de séjour rencontrent des difficultés accrues. Les entretiens avec 360° et l'EPER ont mis en évidence les effets du cumul des vulnérabilités. Par exemple, les structures associatives, comme le Refuge, n'acceptent que les personnes séjournant légalement en Suisse, alors même qu'elles reçoivent des demandes des étrangers sans papiers.

Selon l'EPER (entretien du 27.06.2022), la conjonction entre la précarité de statut légal et l'arrivée en Suisse engendre un besoin exacerbé de soutien affectif et émotionnel. Le danger de se retrouver dans des situations d'abus et de violence domestiques en raison de la

multiplicité des dépendances qui s'installent (économique, affective, juridique, sociale...) augmente en conséquence, et affecte en particulier les femmes et les personnes LGBTIQ+. L'expérience de l'EPER en matière d'accompagnement de femmes migrantes est significative pour montrer que le fait de ne pas avoir de titre de séjour force certaines femmes à rester dans des relations marquées par la violence domestique. Les discriminations liées à l'orientation sexuelle s'additionnent aux vulnérabilités de genre dans le seul cas de « mariage forcé » qui nous a été relaté :

« J'ai eu à m'occuper [...] d'un cas d'une femme lesbienne qui a [subi] un mariage forcé. Elle était d'origine [pays tiers], alors ce mariage forcé, par contre, a eu lieu [dans le pays tiers]. Elle vivait en Suisse ... Mais l'occasion où elle est retournée dans une partie de sa famille, elle a été séquestrée et elle a subi [...] des viols. [...] En plus c'était sa propre famille, c'était sa mère qui lui a imposé ça. Elle n'a pu repartir qu'enceinte. Donc ils l'ont fait ce mariage forcé du fait de son orientation sexuelle. [...] De retour en Suisse elle a eu son bébé mais est venue me voir car elle ne voulait pas que le père de cet enfant [le mari imposé] puisse bénéficier du regroupement familial et la rejoindre en Suisse »

(Entretien du 31.05.21)

La description correspond au type A de la typologie proposée par Neubauer (2012), celui d'une personne qui subit des pressions pour accepter un mariage dont elle ne veut pas. Le fait qu'il soit présenté comme le seul exemple de « mariage forcé » n'est pas surprenant puisque, comme montré, si ce type de cas représente l'exemple même du mariage sous contrainte, il est minoritaire. Durant l'entretien, l'accent a été mis sur l'importance de considérer ce cas non pas comme la manifestation de pratiques « culturelles » différentes de ce qui se passerait chez nous. Il s'agissait de mettre en évidence la double discrimination – de genre et de sexualité – affectant les femmes lesbiennes dans des sociétés patriarcales.

Un autre type de double discrimination se retrouve dans les questions de demandes d'asile, lorsque l'orientation sexuelle fait partie des éléments invoqués pour faire valoir un droit de protection :

« Dans certaines situations, cela se retourne contre les personnes parce que le SEM va dire « vous avez été marié, vous avez des enfants. Maintenant vous invoquez votre homosexualité alors que vous aviez construit une famille dans votre pays d'origine ». Pour chaque demande qui concerne les personnes LGBT, on doit d'une manière ou d'une autre prouver l'élément de base, c'est-à-dire l'orientation sexuelle, ce qui est quand même quelque chose d'assez intrusif »

(Entretien du 31.05.2022)

Dans le contexte spécifique des demandes d'asiles, qui nécessitent des mises en récit spécifiques basées sur des attentes administratives de « cohérence », de « transparence » et de « sincérité » (D'Halluin 2007 ; Le Courant 2022), la nécessité de dévoiler une intimité ou une orientation devant des autorités représente un enjeu de taille. Dans de nombreux contextes, l'orientation sexuelle a été gardée secrète par nécessité, voire survie, et ce non seulement socialement mais aussi face à des administrations représentant l'autorité. Les conditions pour établir des « preuves » (ibid.) de danger peuvent devenir une exigence insurmontable bien que la discrimination ait été réelle :

« Tout va dépendre des éléments de preuves, entre guillemets, qu'on va pouvoir emporter. C'est toujours ça : Est-ce qu'on a des éléments de son témoignage ou autre qui fonctionnent [comme preuve de discrimination en raison de l'orientation sexuelle] ? À ce moment-là, c'est effectivement important d'avoir ce genre d'éléments. Sinon c'est difficile. Vu que souvent les personnes quand elles fuient, elles ne prennent rien avec elles. Elles ne vont pas prendre le temps de prendre la documentation et Dieu sait quoi. Donc elles partent comme ça. Et la procédure d'asile est vraiment basée sur la cohérence du récit, sachant que c'est compliqué. On peut difficilement demander aux personnes

d'arriver justement avec des éléments de preuves concrètes. Donc c'est vraiment... la cohérence du récit c'est vraiment une des règles procédurales qui permet que l'asile soit accordé ou pas. Quand il y a incohérence euh, c'est vraiment plus compliqué »

(Entretien du 31.05.2022)

Lorsque cacher son orientation sexuelle est nécessaire pour protéger sa fuite, cela entre en contradiction avec la nécessité dans la procédure d'asile « d'attester » son identité et de son orientation sexuelle pour établir le bien-fondé de la demander de protection³⁰. La tension soulignée par les acteurs de terrain par l'usage du terme « choix » prend ici sens, dans la mesure où l'idée de « choix » pourrait laisser entendre que les personnes auraient loisir de « choisir » leur orientation sexuelle. Elles courent le danger d'être perçues par les autorités de l'asile comme faisant de « fausses » déclaration pour bénéficier, abusivement, du droit d'asile ; ou du moins d'instrumentaliser leur intimité ou un élément de cette dernière, pour rester en Suisse.

Les données certes encore restreintes de notre recherche soulignent la nécessité du travail de clarification terminologique comme de celui de « traduction » entre des professionnel-le-x-s provenance de champs distincts, et entre des structures appelées à traiter de situations similaires en les abordant à partir de perspectives différentes. C'est aussi ce qui ressort du focus group avec les trois grandes structures cantonales (BIE, FASe et BPEV) :

« [Nous nous sommes rendu compte de l'importance des] relations plus largement. Et c'est ainsi d'ailleurs qu'on est arrivé à faire des entretiens avec des personnes du Refuge, de 360°, d'Asile LGBT, [c'est parce qu'on s'est aperçu] que dans le public de ces associations il y a des personnes qui ont été confrontées à des contraintes plus ou moins similaires que celles dont parle Rinia, mais que leurs spécificités les orientaient vers d'autres associations. »

(Focus Group du 22.06.2022)

³⁰ Voir aussi à ce sujet le rapport de l'observatoire romand du droit d'asile et des étranger-ères « Asile LGBTIQ+. La situation des personnes LGBTIQ+ dans le domaine de l'asile », <https://odae-romand.ch/rapport/asile-lgbtqi-une-enquete-sur-la-situation-des-personnes-lgbtqi-dans-le-domaine-de-lasile-en-suisse-romande/>

Les entretiens avec des associations genevoises LGBTIQ+ montrent que la prééminence de la loi contre les mariages forcés s'estompe dans leur contexte d'action professionnelle. Par exemple, selon notre interlocutrice de l'association Asile LGBT, la loi sur l'asile (LASI) et celle sur les étrangers (LEI) représentent la base légale des différents recours aux décisions administratives concernant des bénéficiaires, la loi contre les mariages forcés n'aurait pas apporté quelque chose de significativement nouveau quant à la notion de « danger nécessitant des mesures de protection » que mobilisent les personnes requérantes d'asile.

D'autre part, la reconnaissance administrative ou légale des discriminations liées à l'orientation sexuelle peut se révéler à double tranchant. C'est ce qui s'est passé durant la période qui a précédé l'introduction du mariage pour tou-te-x-s :

« Il y a la pression sociale, et puis très clairement c'est qu'on a cette différence de l'union en Suisse, le partenariat réservé pour les couples homosexuels et le mariage... Donc, voilà, ça, ça a aussi été une pression pour certaines personnes, [qui me disaient] « *moi je ne veux pas faire le partenariat parce que l'état civil est modifié, et je serai automatiquement stigmatisé... enfin, en tout cas ça va provoquer un outing parce que, du fait que je suis en partenariat, ça signifie que je suis homosexuelle* ». Donc j'ai aussi eu des personnes qui ne voulaient pas faire ce partenariat du fait que ça impliquait un outing »

(Entretien du 31.05.2022)

Travail avec les familles

Le deuxième élément qui se dégage du croisement des perspectives est celui du type d'accompagnement des jeunes, qui inclut la question du travail avec les familles. Tant du côté de Rinia Contact que de celui du Refuge, les professionnel-le-x-s soulignent la nécessité de collaborer avec les parents et le reste de la famille. Ce point de convergence est important car il vient tempérer la vision stéréotypée des mariages forcés comme opposant de manière irréductible « famille » et « jeune ».

Lors de la tranche 2014-2018 du programme de financement du SEM consacré à la lutte contre les mariages forcés et arrangés, le BPEV et Rinia Contact collaborent pour mettre sur pied un premier projet mentionnant la liberté de choix amoureux, sous le titre « Projets de vie, vie en projet ». Ce dernier est novateur car centré sur les questions de vie familiale, de sécurité et de bonheur, d'épanouissement, plutôt que sur l'idée de contrainte et de lutte contre des pratiques problématiques. Il s'agit de l'accompagnement des jeunes – et de leurs parents – lors du moment charnière que constitue le début de la vie adulte, avec l'accession à l'autonomie et la responsabilité, moment qui coïncide avec la fin de l'école obligatoire. Le projet aboutit en 2016 avec la participation de Rinia Contact à :

- l'édition d'un manuel pour les professionnel-le-s *Projet de vie- Vie en projet. Mariage si je veux !* (inspiré par son homologue vaudois et co-rédigé avec BPEV)
- l'élaboration d'une mallette pédagogique contenant des films, des témoignages audio, un dossier pédagogique, une bibliographie commentée (disponible à la bibliothèque de F-information)³¹.

Les entretiens montrent aussi l'importance que revêtent la « famille » et « les parents » en tant qu'acteurs à part entière de l'accompagnement, notamment dans la prévention des violences domestiques. Plus spécifiquement, nos interlocutrices de Rinia Contact soulignent les difficultés qui peuvent surgir dans les familles autour du passage d'une structure obligatoire, l'école, à une situation dans laquelle il s'agit de trouver une insertion socio-professionnelle – de s'inventer une identité sociale. Le processus d'autonomisation est source de stress. Nos interlocutrices ont remarqué que dans des cas où ce stress est exacerbé, des parents peuvent être amenés à considérer des « solutions » telles qu'un mariage précipité avec un ou une conjoint-e plus ou moins imposé-e, ou du moins agré-e. Les facteurs de stress sont liés à la situation économique de la famille, aux connaissances qu'elle peut avoir pour comprendre le système de formation post-obligatoire :

³¹ Voir annexe 2.

« C'est la question de la précarité, pas économique, ou pas seulement, mais aussi statutaire. Se marier, c'est comme devenir adulte, et c'est quelque chose qui est envisagé si c'est difficile d'entrer en formation, comme une sorte d'alternative. »

Ainsi, dans l'expérience de professionnelles de Rinia Contact, la question de ce que l'on pourrait qualifier de « classe sociale » prend le pas sur des considérations supposément « culturelles ». En l'occurrence, elles soulignent que c'est un système social particulier, celui de la Suisse et de Genève, qui génère des pressions parfois conséquentes sur certain-e-x-s jeunes. Pareilles pressions sont genrées et sexuées :

« Parce que pour nous, la préoccupation première, c'est l'égalité fille-garçon. Et plus maintenant avec LGBTIQ+. Mais on a remarqué que les filles [...] de certaines origines partaient très tôt parce qu'il y avait une pression de la famille pour se marier. [...] C'est clair que pour nous, c'est surtout les populations précarisées [qui sont à risque]. En fait, l'intégration spécifique, elle s'adresse souvent à des populations qui sont éloignées des formations, pas intégrées au niveau du marché du travail, etc. Donc ça fait ce tri-là, c'est plutôt des propositions à... à bas seuil, bas en fait d'accès ».

(Focus Group du 22.06.2022)

Les professionnelles de Rinia Contact mais aussi les personnes actives dans les institutions-clés que sont le BPEV, la FASE et le BIE sont donc conscientes du poids de la précarité des familles qui rend le « saut » des trajectoires post-école obligatoire plus difficile ou plus angoissant. Pour certaines d'entre elles, le recours au mariage peut représenter une forme de stabilisation de statut social dans un contexte où ce dernier reste aléatoire. Cela renforce l'importance de considérer l'accompagnement des jeunes dans leur choix matrimonial dans une perspective plus générale qui intègre l'accompagnement des familles.

L'importance d'inclure les familles se retrouve aussi dans l'accompagnement des jeunes LGBT, par exemple dans les cas de transidentité :

« Notre spécificité c'est de travailler avec la famille. C'est-à-dire à l'acceptation de la transidentité du jeune, chez lui mais ... C'est-à-dire d'un point de vue personnel mais aussi familial ».

(Entretien du 05.04.2021)

Soulignons que cette approche entre parfois en tension avec des compréhensions situées, ou même divergentes, de ce que recouvre la violence domestique. Comme l'a constaté Iulia Hasdeu³², la recommandation institutionnelle d'inscrire la prévention des mariages forcés ou arrangés dans la lutte contre la violence domestique ne satisfait pas Rinia Contact, pour qui la question fait plutôt partie de l'accompagnement pour « faire grandir les jeunes » dans une relation (re)négociée avec des parents qui peuvent être perçus comme plus « traditionnels », ou plus « autoritaires ».

6.2. Financer la prévention d'une problématique transversale

Un élément important qui ressort tant de la collaboration avec Rinia Contact que des données récoltées lors des entretiens focus group est celui du rôle des « projets » comme mode d'action sociale de prévention. Analyser l'importance que prennent « les projets », les dispositifs qu'ils supposent mène à s'intéresser à la conjonction entre les questions de financement et celles de « l'actualité », de la « visibilité » ou encore de la « pertinence » d'une thématique spécifique, ici celle des mariages forcés.

Nous avons ci-dessus mentionné l'actuelle invisibilisation médiatique et politique de la question des « mariages forcés », notamment en comparaison avec sa survisibilisation dans les débats autour de l'instauration de la loi dans les années 2010. En ce qui concerne le travail de prévention mené par les professionnel-le-x-s de l'animation sociale, le fait que la thématique ne soit plus discutée publiquement, de manière souvent polarisée et réductrice, est plutôt considéré comme quelque chose de positif. En effet, cela facilite la collaboration avec les familles, selon les modalités décrites ci-dessus. N'étant plus considérés *a priori* comme la

³² Lors des ateliers organisés dans le cadre de l'événement *Agir pour l'égalité dans le domaine des migrations : quelles recommandations pour les politiques publiques ?* (Haute école de travail social, Genève, 28 avril 2022), auquel a participé Rinia Contact. Iulia Hasdeu est auteure des notes de synthèse dont nous nous inspirons ici.

source de mauvaises pratiques citoyennes et/ou éducatives, les parents et plus généralement l'entourage des jeunes peuvent devenir des partenaires dans l'accompagnement. Cependant, le manque de visibilité a des conséquences directes sur les possibilités de financement. Pour comprendre en quoi une problématique aussi transversale et complexe que celle de la promotion de la liberté de choix amoureux peut particulièrement pâtir de ce mode de fonctionnement, nous allons d'abord exposer la spécificité de la prévention « par projets » en nous basant sur les données issues des focus groups.

Travail par projet et institutionnalisation de la concurrence

« Quand il y a la volonté politique, c'est qu'il y a l'argent. [...] Les projets ont pu être financés parce qu'[il y avait] un montant, je crois que c'était 3 millions à l'époque [...] Ils étaient à 1 million pour juste appliquer la loi. Et évidemment qu'il y a beaucoup plus de projets et d'intérêt quand il y a un fond disponible ouvert à tous »

(Focus Group du 22.06.2022)

Aborder les thématiques de contraintes et liberté amoureuse dans un contexte où les « mariages forcés » ne sont plus sur le devant de la scène requière de se pencher plus encore sur les modalités de mise en mot de l'action de prévention.

Le fonctionnement de Rinia Contact correspondant à celui de sous-traitance autonome³³, qui représente les modalités actuelles de l'action sociale. L'association s'insère dans un rapport de type « nouvelle gestion publique »³⁴ auprès de ses bailleurs de fonds de collectivités publiques ou semi-publiques telles que la Ville de Genève, la FASE et le Canton (BPEV). L'agenda des priorités, la pression du financement et du renouvellement des projets sont perçus plutôt comme relevant d'une imposition *top down*, perception reflétant la frustration de l'association face à ce qui est perçu comme un clivage entre le niveau de la conception des politiques publiques et le

³³ En analyse des politiques publiques, il s'agit de la délégation et la décentralisation opérée par l'Etat auprès des associations pour la mise en œuvre des politiques publiques.

³⁴ A partir des années 1990, la nouvelle gestion publique, inspirée du management d'entreprise propose un ensemble de principes et de méthodes qui visent à améliorer l'efficacité de l'Etat en se dotant d'indicateurs et visant la réduction des dépenses des finances publiques. La délégation des politiques publiques auprès des associations en fait partie.

sien, celui de la mise en œuvre de ces politiques sur le terrain. Notre analyse montre qu'au-delà de l'idée de clivage ou de déconnexion, la gouvernance de type nouvelle gestion publique en elle-même est source d'inquiétude car elle est axée sur des « résultats » sans formulation de cahier des charges précis. L'équipe formule le souhait d'un dialogue plus soutenu avec les acteurs stratégiques de la mise en œuvre des politiques publiques, et d'un rapprochement de ces derniers des réalités de terrain d'intervention de Rinia Contact, aussi bien qu'entre champs stratégiques ou pans des politiques publiques (intégration des étranger-e-x-s, égalité & prévention des violences de genre, soutien de la jeunesse).

Les projets de Rinia Contact doivent montrer la pertinence de la thématique au regard des orientations politiques actuels à un moment donné. L'imposition d'un vocabulaire ou d'une perspective en particulier entraîne des reformulations qui peuvent parfois procéder de la simplification – voir dans certains cas ramener justement des éléments d'essentialisation de l'altérité, qui reste un écueil majeur. On peut le voir au travers de l'extrait suivant, qui exprime bien le poids de la mise en mots et la manière dont elle peut modifier la compréhension et la perception d'un problème social :

« Donc en fait ce saut paradigmatique³⁵ qui a été fait dans le cadre de ce programme-là, aujourd'hui est essentiel. Il a diffusé sur d'autres domaines. Parce que moi, nous on est interpellé en permanence. Lutte contre l'homophobie, lutte contre la transphobie, lutte contre le harcèlement de rue, lutte contre machin... lutte, lutte, lutte, lutte, lutte... mais en fait si on se limite à faire des programmes de lutte, on n'arrive à rien. On n'arrive à rien et puis on se disperse. Je vais le dire différemment, on ne fait qu'exprimer l'interdit, et on oublie de dire quel serait le meilleur des possibles ... Harcèlement de rue, sexisme, homophobie, transphobie, et j'en passe. La question de fond, c'est la qualité du rapport à l'autre, et la reconnaissance de ces différences »

(Focus Group du 22.06.2022)

³⁵ Il s'agit ici de la caractérisation des actions de Rinia Contact qui est passée de la « lutte contre les mariages forcés » à la promotion de la « liberté de choix amoureux »

Pour être audible et devenir légitime en tant que « projet », l'action de prévention doit donc répondre à des attentes spécifiques en lien avec le contexte général. Cet extrait tiré du focus group reflète une caractéristique majeure du contexte actuel, qui se manifeste par la nécessité de « dépolitiser » l'engagement social. C'est ce que relève, en se référant à un niveau plus global, qui dépasse celui des politiques d'animation et de prévention genevoises, Sewpaul : dans son intervention à l'occasion de la journée internationale du travail social, cette travailleuse sociale, militante, chercheuse et professeure sud-africaine a mis en évidence les limitations induites par cette « dépolitisation ». Dans sa réflexion critique, elle se réfère non pas à la nécessité d'engagements partisans mais bien aux engagements sociaux, marqués par la compréhension des inégalités comme reflets de rapports de pouvoir structurels et non comme relevant de postures individuelles (Sewpaul 2023).

On retrouve des attitudes similaires dans le domaine de l'accompagnement des jeunes LGBTIQ+ :

« On a une bataille à un point de vue individuel, nous on ne fait pas de militantisme, [...] on a une posture de travailleurs sociaux... Mais malgré tout on en fait tous les jours. Une forme de militantisme mais par contre nous on a un militantisme de dialogue. Ça, c'est notre façon de faire, et après, surtout on discute [...] avec l'entourage aussi, c'est notre philosophie. C'est-à-dire, soit on va dans la famille et on dit : « vous êtes des homophobes ou des transphobes, c'est affreux ! Je vais appeler la police ! », soit on explique, on essaie de comprendre ce qui cloche. Donc l'activisme c'est bien mais je pense qu'il faut qu'il reste un point de vue politique, dans une sphère politique, et que ça n'a rien à voir avec la prise en charge concrète des jeunes. Et que ce n'est pas parce qu'on sait faire de l'activisme qu'on sait forcément prendre en charge les jeunes. Donc voilà, c'est notre point de vue ici. »

(Entretien du 05.04.2021)

Lorsque les politiques publiques de prévention se déroulent « par projets », tout ce qui pourrait être perçu comme relevant du « militantisme » est vécu comme un frein.

L'injonction, pour pouvoir fonctionner et mener des actions de prévention, ou assurer la continuité de ces dernières, de monter des projets induit de plus de la concurrence entre les associations ou instances qui sont ou pourraient être impliquées dans la prévention des mariages dits forcés³⁶.

« Tant qu'il y a une perception que je dois défendre, ma part de gâteau, ça limite les mutualisations, les synergies, les biais de complémentarité, l'intelligence collective. C'est une réalité »

(Focus Group du 22.06.2022)

Cette logique implique pour les associations de construire une identité autour d'un champ d'expertise, et donc de se différencier des autres associations. Elle complique, voire parfois contrecarre, la constitution d'un réseau qui est pourtant l'un des éléments-clés de la détection de situations potentiellement problématiques, dont sont conscientes les institutions qui contribuent à financer des projets :

« Effectivement, Rinia Contact n'a jamais pu aller faire grand-chose avec [autre association] par rapport à cette question-là. Notre rôle, celui des bailleurs de fond institutionnels, c'est de mettre ensemble. On soutient beaucoup ces associations et la dernière étape de ce projet [...], c'est qu'on aimerait bien qu'il y a plus de coopération entre elles. Et depuis 2016, on finance une soirée au Fifog, le festival de film oriental. Et ça fait 4 ans que j'insiste [pour] mettre tout le monde ensemble, et pour la première fois cette année, on a réussi. Il y a Rinia Contact, il y a Demag, il y a l'AMIC et APDH »

(Focus Group du 22.06.2022)

Cette réalité traverse l'existence des associations, quel que soit leur focus :

³⁶ Ce constat est bien sûr généralisable à d'autres thématiques donnant lieu à un traitement « par projet » et à une délégation du type « nouvelle gestion publique ».

« Vous vous appuyez sur des organisations de migrants et elles sont très fragiles en fait, elles luttent pour leur survie, pour les financements. [...] C'est des petites structures [qui montent] ce genre de projet de prévention, ça ne peut pas s'appuyer sur quatre ou cinq petites associations. Oui, il faut les appuyer. Il faut travailler avec elles. Mais [...] ce qui est important, c'est d'aller au DIP, d'aller dans les structures étatiques. On dit, dans notre langage barbare, les structures ordinaires [rires]... Mais c'est ça, en fait. Il faut la prévention, qu'elle entre là-dedans. Après le DIP nous dit : « *Ah ouais, il faut faire les pommes, les poires, la racine... il faut faire LGBT...* ». Mais la prévention, ça ne s'arrête jamais »

(Focus Group du 22.06.2022)

La transversalité, un défi pour la prévention

On l'a vu, dans la prévention des mariages forcés et la promotion du « libre choix amoureux », le fait de devoir répondre aux attentes des politiques publiques constitue une contrainte quant au choix des perspectives et des termes. Un autre aspect s'ajoute : celui de la spécificité de la thématique qui est par sa définition même transversale en regard des institutions. En effet, elle touche à la fois aux questions de genre, de sexualité et de violence domestique ou conjugale, dont le mandat est confié au BPEV, et aux questions liées à la migration, puisqu'elle a été d'emblée caractérisée comme du fait de « cultures différentes » de populations nouvellement arrivées et/ou mal intégrées, qui relève plus du mandat du BIE.

À ce sujet il n'est pas inutile de rappeler l'intervention de Madame Darbelley, alors cheffe de l'office cantonal l'égalité et de la famille, en Valais, qui soulignait, lors de la journée organisée par ses services sur les mariages forcés³⁷, que des jeunes expérimentaient des mécanismes similaires de rejet lors de mise en couple entre familles protestantes et catholiques. Ces

³⁷ Colloque qui a eu lieu le 9 février 2019, puis donné lieu à une brochure d'information précédant les vacances estivales. Voir à ce sujet : [S'agit-il d'un mariage forcé? - Violences domestiques - Canton du Valais \(violences-domestiques.ch\)](https://www.rts.ch/play/tv/12h45/video/colloque-sur-les-mariages-forces-en-valais-isabelle-darbellay-cheffe-de-loffice-cantonal-de-legalite-et-de-la-famille-?urn=urn:rts:video:10200589) et <https://www.rts.ch/play/tv/12h45/video/colloque-sur-les-mariages-forces-en-valais-isabelle-darbellay-cheffe-de-loffice-cantonal-de-legalite-et-de-la-famille-?urn=urn:rts:video:10200589>

situations n'étaient pas appréhendées comme relevant de la problématique des mariages « coutumier », alors même qu'elles correspondent à la typologie de Neubauer. Isabelle Darbellay en concluait, ce qui nous semble consistant avec les études en matière de discrimination de populations migrantes ou portant sur le racisme, que le traitement différencié qui se fait de situations en fonction des *a priori* ou stéréotypes affectant certains groupes de population induit des biais, et qu'il est indispensable de fournir des espaces de formation et d'échange pour amener les associations et professionnel-le-x-s à expliciter leur posture.

Une démarche de prise de conscience similaire se donne à voir dans l'évolution de Rinia Contact. Les membres de l'équipe datent de 2013 le processus qui les mène à comprendre que l'idée générale des mariages forcés comme celle d'une personne amenée de force à l'état civil pour signer un contrat de mariage ne décrit pas la réalité rencontrée sur le terrain. Ce changement de paradigme les amène aussi à reconsidérer le recours à la justice comme seul moyen de lutte contre cette contrainte, est insatisfaisant.

Cette posture peut être analysée en reprenant les éléments d'une approche narrative du droit, qui s'intéresse aux « relations entre droit, individus et contexte » (Di Donato et al, 2021, 217). Il s'agit de comprendre l'impact du droit dans la vie quotidienne, comme c'est le cas pour les situations de discriminations multiples. Les travaux sur la conscience du droit (Ewick et Silbey, 1998) soulignent l'importance de considérer la participation des personnes à la construction du droit, une participation qui peut se faire de trois manières :

1. Face au droit : cette posture met l'accent sur la légitimité des procédures légales comprises comme rationnelles et impartiales.
2. Avec le droit : dans ce positionnement, le droit est perçu comme un ensemble de compétences, de négociations, de stratégies (Di Donato et al. 2020 : 218), laissant une place à l'agentivité des personnes et à leur capacité à mobiliser le droit comme outil
3. Contre le droit : cette relation au droit est caractérisée par un sentiment d'impuissance et celui de ne pas être capable de jouer avec ses règles. Cette posture de lutte conduit à développer des ressources d'évitement et d'agressivité.

L'intérêt de cette typologie est qu'elle permet de comprendre les dynamiques qui se nouent, par exemple, autour des pratiques institutionnelles, professionnelles et ainsi que celles des jeunes. Il convient de préciser ici que ces trois postures ne sont pas des modèles rigides de comportement : une même entité, selon les circonstances, peut adopter alternativement l'une ou l'autre ou les trois successivement, ou encore des positions « entre-deux ».

À l'évidence, le positionnement de Rinia Contact évolue d'une posture qui serait d'être « face au droit » vers une posture « avec le droit », qui laisse une place à l'agentivité des personnes et à leur capacité à mobiliser le droit comme outil, ou à en trouver de plus adéquats. Le cadre représenté par cette loi semble passer en arrière-plan de celui constitué par les lois qui régissent la politique de la cohésion sociale, de soutien de la jeunesse et du bien vivre-ensemble, cadre qui permet le fonctionnement de la FASe plus largement.

De ces deux constats surgit la nécessité de travailler sur la prévention, l'information, le dialogue et la reconnaissance, qui permettent des actions réelles spécifiques au travail social.

6.3. Spécificités de la prévention et de l'animation à partir de Rinia Contact

À Genève, les actions menées par Rinia Contact et coordonnées par le BPEV se sont centrées sur la notion du libre choix amoureux, en réponse directe à la nécessité d'éviter les représentations réductrices trop souvent véhiculée par l'expression « mariage forcé ». Après une expérience accumulée pendant une décennie, il importe de se pencher sur la portée des mesures mises en place pour comprendre leur efficacité et déceler les limites qu'elles pourraient avoir et les secteurs de la population qu'elles peinerait à atteindre.

En *premier lieu*, il convient de souligner que les effets de ces mesures, centrées sur la prévention et la sensibilisation, sont difficilement chiffrables : il ne s'agit en effet pas de comptabiliser des cas effectifs, mais de désamorcer de manière précoce des mécanismes identifiés comme pouvant mener à des situations de contrainte. Parmi ces mécanismes, les éléments suivants ont été identifiés par Rinia Contact comme centraux :

- la précarité statutaire (titre de séjour dépendant du lien familial ou conjugal, ou absence de titre de séjour) ;
- l'isolement social (marginalisation, exclusion, discrimination et/ou période de décrochement scolaire, d'orientation et de choix professionnel au sortir de la scolarité obligatoire) ;
- la présence de conflits de loyauté (sensation ou fait avéré de devoir choisir entre des propositions mutuellement exclusives, qui sont d'une part celles qui relèveraient de la tradition, de la famille, ou de la communauté ; et d'autre part de la vie amoureuse et de l'épanouissement personnel .

En *second lieu*, il est nécessaire de montrer le spectre des réponses possibles face à des formes de contraintes, et de mieux informer au sujet des alternatives à la réponse pénale. En effet, au-delà de la nécessité de condamner les violences de genre et les violences domestiques, la criminalisation qui, au niveau européen, a constitué la principale réponse à la problématique des mariages forcés, se révèle dans la plupart des cas une mesure inadéquate voire contreproductive (Villacampa et Torres, 2019). Elle tend en effet à négliger l'expérience du stigmatisme des personnes subissant des formes de contrainte, voire à accroître leur isolement social. De surcroît, la criminalisation reproduit une vision purement individualiste qui peine à comprendre la dimension systémique et structurelle de ce type de violence.

En *troisième lieu*, pour promouvoir une politique migratoire restrictive, l'instrumentalisation du phénomène des mariages forcés et le recours à des explications « culturalisantes » (voir 4.2), prennent une nouvelle forme dans le contexte des changements législatifs des dernières années dans le domaine de l'asile, de la migration et de la naturalisation en Suisse comme ailleurs. Pratiquement, la société civile met en garde contre l'instrumentalisation de cette loi en direction de nouvelles formes de contrôle et de stigmatisation des personnes d'origines étrangères. Ainsi, l'organisation *Human Rights*³⁸ affirme dès la votation de la loi en 2013 que :

« À l'évidence, certains milieux politiques oublient trop vite les objectifs d'un projet lorsqu'il s'agit d'un thème lié à la migration. Le

³⁸ <https://www.humanrights.ch/fr/pfi/droits-humains/famille/une-loi-lutter-contre-mariages-forces>

but n'est plus pour eux la protection et l'intégration des nouvelles générations d'étrangers, mais bien toujours l'expulsion. »

Comme corolaire allant dans le même sens, à la même période, la votation populaire accepte l'initiative « contre l'immigration de masse » (9 février 2014). De même, la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI, en vigueur depuis 2008), ainsi que la nouvelle loi sur la nationalité (en vigueur depuis 2018) donnent toutes deux un poids inédit à la notion « d'intégration », définie selon des critères quantitatifs rigides (Di Donato et al. 2020), tels que l'examen des compétences linguistiques. Le durcissement généralisé des conditions d'octroi de permis de séjour et d'établissement, et d'accès à la naturalisation engendre une pression accrue sur les personnes migrantes, et notamment sur celles dont la présence sur le territoire suisse dépend du regroupement familial. Cette pression s'objective également dans une forme de surveillance des comportements considérés comme « culturels », tels que les pratiques religieuses et matrimoniales.

En revanche, à Genève, la politique d'égalité et d'inclusion de genre s'est elle imprégnée de la question des intersections des discriminations et assimile la recommandation de ne pas contribuer à stigmatiser les femmes migrantes comme victimes de la domination masculine « propre » (sic !) à leur culture ou religion d'origine.

Dispositifs et outils. Stratégie interne.

Le mode d'organisation de l'association est dans une certaine mesure de type *bottom up* : ce d'une part, considérant la confiance établie entre le comité décrit comme « soutenant » et l'équipe opérationnelle et d'autre part, on retrouve cette confiance entre les professionnelles mentionnées et le public accueilli. Cette proximité avec les besoins des bénéficiaires, habitant ou non le quartier, est au cœur de travail de l'animation sociale à Genève, qu'il se déploie dans les maisons de quartier, dans les centres de loisirs ou hors-murs.

À Rinia Contact, on travaille à soutenir et à diversifier ses prestations en fonction des besoins du public. Ainsi, les activités hebdomadaires sont : l'accueil des jeunes filles, le tricot et la cuisine,

la couture et le *freeshopping*, un atelier de rap, un atelier de français, un atelier de danse albanaise. De manière plus occasionnelle sont proposées des activités comme cuisiner ensemble à l'occasion des fêtes et des événements, des ateliers 'beauté', des activités de marche et bien-être, ainsi que la présence à des tables rondes thématiques³⁹. Ces activités montrent une orientation vers un public féminin, mais le rapport d'activités ne chiffre pas ce public, même si dans nos discussions informelles l'équipe atteste de cette spécificité. On peut également trouver à ce propos dans le rapport d'activités que :

« Les femmes ont été ravies et lumineuses et nous avons eu énormément de bons retours. L'équipe a donc décidé de renouveler l'opération durant la journée de la femme du 8 mars ou encore juste avant la nuit de Noël afin que cette population silencieuse puisse reprendre confiance en elle. »

Les outils mis en place sont ceux de l'animation socio-culturelle. Nous avons tout particulièrement remarqué l'accueil libre, le groupe de parole, l'information et le suivi individuel, la conversation libre. Notamment par les situations informelles occasionnées par les activités susmentionnées, l'équipe de Rinia Contact, inspirée par l'approche systémique⁴⁰, considère proposer à son public une réflexion sur les choix et les projets de vie sans aborder frontalement la question de l'amour et de la vie en couple, mais indirectement. Les membres de l'équipe ont également insisté sur l'importance de la résonance entre les histoires de vie des professionnelles et celles des bénéficiaires. Ainsi, le sujet apparaît comme une provocation vers une redéfinition issue de l'expérience⁴¹ de ce qu'on appelle en travail social le devenir de la « bonne distance » vers « la « juste proximité ».

³⁹ Par exemple dans le cadre du FIFOG, mentionné ci-dessus, au cours duquel sont organisées chaque année des tables rondes, sur l'initiative et avec le soutien du BPEV.

⁴⁰ Promue par l'anthropologue et le psychologue Gregory Bateson (1904-1980) et l'École de Palo Alto, cette approche consiste à considérer la globalité des relations de l'individu.

⁴¹ Il existe plusieurs travaux réalisés par nos collègues à HETS (L. Wicht, J. Libois, L. Peradotto, S. Rodari) sur ces aspects. La Cour des Comptes de Genève a également réalisé un rapport sur l'activité de 4 maisons de quartier en 2021, <https://www.radiolac.ch/actualite/les-maisons-de-quartier-genevoises-sous-la-loupe-de-la-cour-des-comptes/> Une lecture exhaustive de cette littérature pourrait être très utile pour la formalisation des méthodes et des activités à Rinia Contact.

Pour revenir aux activités proposées, à la journée d'ateliers sur la thématique *Migration et égalité*⁴² où deux professionnelles de Rinia Contact étaient rapportrices de la table ronde portant sur la Liberté du choix amoureux, on retrouve ces formulations :

- *Revendiquer sur le plan politique que l'intégration est un processus complexe et adaptatif dont les femmes ont une expérience spécifique (n.s), et non un apprentissage scolaire qui met les personnes en échec.*
- *Dépasser la dichotomie entre loisirs et séance de psychothérapie : penser le tricot comme une thérapie de groupe, et inversement.*

Nos interlocutrices commentent cette recommandation en lien avec les activités proposées à Rinia Contact :

« Il faut penser le tricot comme une activité pouvant avoir des effets thérapeutiques, dans le sens que ces activités-prétexte permettent aux usagères de tricoter (non seulement un fil, mais) des histoires, de partager des expériences, de créer du lien, et ainsi de sortir de leur isolement. »

On peut éventuellement considérer que l'association défend une visée politique qu'on peut qualifier de féministe basée explicitement sur l'expérience de ces activités. Cependant, comme on le verra également plus loin, le féminisme n'est pas une stratégie externe d'affirmation de l'identité organisationnelle de Rinia Contact.

Efficacité et cohérence. Actions et stratégie externe

L'*efficacité* s'intéresse aux effets attendus des programmes de prévention, de sensibilisation et d'accompagnement et cherche à identifier les possibles obstacles. La *cohérence* permet de mesurer l'adéquation entre les objectifs, les moyens et les actions menées par les différentes institutions et associations concernées.

⁴² Cf. Hasdeu, Notes de synthèse, *Agir pour l'égalité dans le domaine des migrations : quelles recommandations pour les politiques publiques ?* (Haute école de travail social, Genève, 28 avril 2022).

En effectuant une analyse stratégique des acteurs avec lesquels l'association est en lien (nous avons considéré BPEV, BIE du Canton, la FASE et les associations LGBTIQ+) nous constatons que les objectifs de tous ces acteurs sont cohérents, étant des déclinaisons de la thématique de l'inclusion et l'intégration citoyenne. Cependant, lorsqu'on regarde les stratégies des acteurs associatifs différents (Rinia Contact et les associations LGBTIQ+), certains aspects peuvent être accentués différemment. Ainsi, certaines associations LGBTIQ+ se construisent autour d'une militance forte de type *affirmative action* de défense d'une minorité en développant des activités telles que la permanence juridique, la mise à disposition d'un lieu d'hébergement, l'accueil libre des personnes LGBTIQ+.

Si certaines de ces activités sont le pendant de celles développées par Rinia Contact, et notamment autour de l'accueil libre, cette dernière se distancie d'un certain *essentialisme* stratégique. Et ce même si, paradoxalement, un certain essentialisme, cette fois en lien avec « la culture », apparaît dans la connexion avec la communauté albanophone: une des stagiaires de Rinia Contact en 2013, née en Suisse de parents originaires de Kosovo, évoque que le stage a été pour elle l'occasion de se faire des « copines albanaises », d'apprendre à danser et à manger traditionnellement en même temps que l'espace-temps d'une réflexion profonde qui l'a faite défendre son choix amoureux personnel contre l'imposition d'un partenaire par ses parents :

« Ça m'a fait grandir, c'était des questions que je ne m'étais jamais posées. J'étais en plein même sujet que les jeunes que j'accompagnais. Avec deux filles d'une dizaine d'années on a écrit un conte sur le sujet. C'est l'histoire d'une fille albanaise qui tombe amoureuse d'un garçon espagnol qui vient aménager dans son immeuble. Ses parents ne veulent pas qu'elle sorte avec lui. Elle se mariera avec un Albanais mais plus tard elle a un accident et après la commotion elle ne reconnaît pas son mari. Elle a le pouvoir de remonter dans le temps et rester avec son amoureux. J'ai la chair de poule rien qu'à en parler... Les filles pensaient peut-être qu'elle vit la même chose que nous', elles avaient confiance en moi, et aussi parce que c'était de la fiction, un conte, en même temps que leur histoire à elles et mon histoire à moi. »

Cette personne a rejoint le comité de l'association, ce qui contribue à créer cette circulation de savoirs et de la reconnaissance des outils entre les différents échelons de l'association.

En même temps, la dimension « culturelle » apparaît ambiguë, on veut tantôt éviter les étiquettes, tantôt ne pas être associé à une communauté en particulier. Cela apparaît notamment dans la volonté de changer de nom :

« Nous revendiquons notre origine au sein de la communauté albanaise. Grâce à l'expertise que nous avons acquise dans les débuts de Rinia Contact, nous avons construit notre identité professionnelle et nous avons acquis des outils pour travailler avec différentes autres communautés qui avaient les mêmes besoins. L'ajout de ARC est un complément de nom qui représente la double appartenance symbolique et nous permet de faire comprendre de l'extérieur notre ouverture à la diversité des cultures. »

Sur la question du genre, selon l'équipe de Rinia Contact se définir comme féministe ferait s'éloigner son public de femmes, qui viendraient « d'éducatrices et de traditions patriarcales affirmées ». Si Rinia Contact semble avoir intégré la question intersectionnelle et l'importance d'adresser de manière nuancée la culture comme un processus et une évolution intercommunautaires, elle semble néanmoins être très attentive à « ne pas stigmatiser ». La solution qu'elle a trouvée c'est d'affirmer que la question de la liberté du choix amoureux ne concerne pas une culture en particulier.

L'absence d'essentialisme stratégique se traduit également dans une certaine distance envers le réseau associatif profilé selon une perspective de genre et intersectionnelle. Selon nos données, un réseau liant Rinia Contact avec les associations spécialisées Dialogai, 360°, Lestime, Asile LGBTIQ+ n'existe pas à ce jour. De même, Rinia Contact ne fait pas partie du Réseau femmes genevois.

« Cette non-représentativité dans ce réseau associatif est revendiquée par l'association. En effet, elle illustre parfaitement la politique institutionnelle que l'association a défini depuis ses débuts. Soit une politique d'accueil qui se veut un pont entre le contexte personnel de

l'individu et la société qui l'entoure en essayant de ne pas l'enfermer [dans une identité univoque]. La personne vient avec ce qu'elle est ici et maintenant, elle peut découvrir les possibilités qui s'offrent à elles et faire ses choix en connaissance du réseau existant. »

Aux yeux de Rinia Contact, accueillir tout le monde sans distinction n'est pas compatible avec l'orientation militante, qu'elle soit ou non féministe. Ce serait intéressant de soumettre cela à un débat, en même temps que de regarder les stratégies de communication des associations qui se définissent comme féministes auprès de leur public respectif.

Ainsi, il nous semble que l'association éprouve des difficultés à nommer les multiples discriminations et oppressions dont les femmes, albanaises ou autres, sont victimes en contexte migratoire. Ainsi, le dilemme entre fuir et accepter (un certain) communautarisme et affirmer ou refuser un féminisme basé sur les droits de la femme se construit en obstacle à définir plus clairement une stratégie propre. C'est pratiquement le « nœud » dans la recherche d'identité organisationnelle et dans le positionnement sur l'échiquier des acteurs. La question que nous posons est aussi celle de savoir comment un féminisme d'Etat, tel que celui prôné par le BPEV peut-il soutenir Rinia Contact à se définir et à se recentrer dans ce contexte ?

6.4. Lecture compréhensive à partir de l'approche ethnographique

Grâce à une revue de littérature, nous avons pu voir que la thématique des « mariages forcés » sous-entend des représentations de ce qu'est se « mettre en couple » et/ou « bien se marier ». Dans ce sens, le risque serait de simplifier le sujet en le renvoyant à l'adjectif « traditionnel » notamment en écho à ce qui est étranger, d'ailleurs. Or, penser la question sous l'angle de la reproduction sociale déconstruit l'idée que la « modernité », souvent reliée à l'Occident euro-atlantique, favorise forcément de « bonnes pratiques » par rapport au « choix » d'un-e partenaire, comme le montre la réflexion de Darbellay en Valais.

Ainsi, nous avons proposé de penser le mariage « sous contrainte » à l'intersection de différents facteurs influents (famille, entourage, normes, isolement, classe sociale, etc.) qui amènent à « opter pour » ou de se voir interdire, et/ou de rester avec telle personne, si l'on reprend la

typologie précitée de Dahinden et Neubauer (2012). Dès lors, en interrogeant « c'est qui/quoi qui choisit ? » devient plutôt « c'est quoi qui nous fait choisir ? », un ensemble d'éléments nous amènent à appréhender la « liberté » de façon limitée en ce qui concerne le « choix » amoureux.

Dans les grandes lignes, le chemin parcouru par l'association Rinia Contact comprend une introspection et un diagnostic de terrain permettant une action qui fait sens dans ce contexte particulier. Plus spécifiquement, cela a offert la possibilité d'agir en prenant en compte le fait que *chaque situation est différente, et l'analyse des ressources, des contraintes et de la perception de la situation qu'ont nos interlocuteurs s'avère indispensable pour la comprendre* (Bolzman, 2012, p. 36). À nos yeux, c'est d'ailleurs ce qui est pourrait être sous-entendu avec le principe que chacun-ne a son « Projet de vie » et sa « Vie en projet », chaque personne vivant des contextes singuliers avec des intérêts, des pressions et des aspirations différents notamment quant à son choix amoureux et/ou liés à son mariage, sa vie familiale.

Par rapport à l'action sociale dans un contexte multiculturel, ce qui est le cas à Rinia Contact, et dans beaucoup d'institutions du travail social si l'on ne réduit pas la culture sous un prisme ethnique, Bolzman (2012) évoque un élément qui nous semble correspondre avec la pratique du travail social à Rinia Contact :

« [...] dans un monde pluriculturel et complexe où chacun doit trouver sa place [il] s'agit alors de valoriser le vivre ensemble par la sensibilisation à des modes de vie différents et l'accent mis sur les ressemblances, les aspirations et les buts communs »

(Bolzman, 2012, p. 31).

En résumé, Bolzman (2012) émet une critique d'une approche assimilationniste en parlant des bienfaits du modèle interculturel qui tend vers un accueil plus inclusif des usager-ère-s en dans leur entièreté. L'auteur relève que les espaces relationnels entre des professionnel-le-s et des bénéficiaires qui ne seraient pas de mêmes groupes sociaux coconstruisent des espaces interindividuels et/ou intergroupales. De ce fait, la personnalité professionnelle de la travailleuse sociale et du travailleur social s'engage et il serait essentiel d'entamer une opération de

décentrement de sa propre expérience, de ses propres représentations et préjugés pour en amoindrir l'influence (cf. « juste distance » précité).

Dans nos rencontres, Rinia Contact a évoqué le processus qui lui a permis de travailler le projet en amont en échangeant notamment sur leurs perceptions dans l'optique d'une inévitable dynamique intersubjective. En d'autres mots, il fallait se préparer à la rencontre qui amène dans tous les cas à une forme d'engagement de soi, ce qui nous a été transmis par l'une des participantes de la façon suivante :

« On doit s'engager dans le thème et dans la discussion en tant que professionnel. On ne peut pas simplement parler des représentations, de ce qu'il se passe dans le monde, ce qu'on a entendu de ce qui existe. Il doit y avoir le `je'... »

Les propos des professionnelles montrent que question du « mariage (forcé) » peut résonner différemment pour chacune, voire qu'elle s'intriquait parfois à une forme de contrainte familiale, sociale, économique et/ou juridique. Tous-tes n'avaient pas la même sensibilité, voire la même aisance en entamant ce travail qui peut parfois relever d'éléments personnels. Le « je » intervient ici comme une introspection dans l'idée de recevoir les autres en se décentrant notamment en réalisant qu'au sein même d'une équipe, il y a des divergences dans les pratiques et les représentations.

De plus, dans le courant de cette entrevue groupée, il a été révélé que l'idée n'était pas de percevoir ce qui fait la différence, mais ce qui peut être ressemblant notamment dans un contexte collectif d'animation, ce qui permet de fédérer la discussion et non pas de créer de clivages. Quelques-unes des professionnel-le-x-s ont d'ailleurs évoqué avoir ainsi parlé de leurs vies privées, ce qui crée un pont entre deux réalités, forcément asymétriques qu'amènent les statuts respectifs de professionnel-le-x-s du social et de bénéficiaires.

Cette phase préparatoire à l'action sur le terrain s'est ainsi avérée indispensable afin d'éviter des malentendus et de constituer une plus grande empathie, car c'est un sujet délicat relevant de l'intimité de chacun-ne. Les professionnel-le-s se devaient d'envisager des moyens afin de

thématiser le sujet qui nous intéresse, ce qui a amené à entrevoir les activités proposées comme des ponts de compréhensions mutuelles :

« C'est le travail que la société fait sur elle-même, pour se reconfigurer, c'est l'aménagement des espaces plus ou moins institués pour construire des passerelles. Dans le social au sens large, ce travail peut s'effectuer au sein même des institutions [...] qui commencent à repenser leurs modèles [*remettant*] en cause lentement l'équation d'après laquelle l'égalité serait synonyme d'uniformité »

(Bolzman, 2012, p. 37-38)

À l'inverse d'une performance en *ex cathedra*, comme une sensibilisation et/ou prévention pourrait se faire dans un contexte plus figé, voire scolaire, il s'agissait pour Rinia Contact d'utiliser des activités pour ouvrir un dialogue, ce qui a notamment été mis en lumière à travers des repas partagés (p. ex. goûters, activités cuisine, etc.). Une des participantes évoque d'ailleurs que dans le cadre du FIFOG, les personnes étaient plutôt silencieuses après le visionnage d'un des films qui thématise un mariage contraint. Ce n'est qu'après qu'elles ont soudainement reparlé du film dans un autre contexte plus informel où le sujet « mariage sous contrainte » n'était pas au centre et où un savoir ne s'opposait pas à un autre (p. ex. table ronde).

Ainsi, aborder de façon frontale les « mariages forcés » n'a que peu été envisagé par Rinia Contact et tout l'enjeu de la prévention et de la sensibilisation tend vers le fait de ne pas culturaliser des comportements et/ou adopter une approche « corrective » de réalités singulières. Il s'agissait plutôt d'entrer en relation en agençant les échanges sans viser ce sujet en particulier, ce qui s'inscrit aussi, selon Rinia Contact, dans un processus où les personnes, par la fréquence de leur participation aux activités, développent une certaine confiance.

Dès lors, la remise en question de l'uniformité, précité en évoquant l'écrit de Bolzman (2012), s'est directement traduite dans le choix d'utiliser des *prétextes* pour aborder la thématique. L'enjeu s'accroît notamment parce qu'en plus de permettre des rencontres *interculturelles*, l'association Rinia Contact promeut une vision *intergénérationnelle*. En permettant de faire percevoir des possibilités, d'émettre des informations et d'orienter les personnes lors

d'accompagnements plus individualisés, Rinia Contact ne cherche pas à imposer une vision du monde mais à privilégier une posture préférablement empathique, d'écoute active sans stigmatiser individus ou communautés.

C'est dans l'échange que les choses se passent subtilement, sans pouvoir rendre compte de façon exhaustive d'un nombre de personnes touchées ou du calcul de personnes expérimentant un potentiel « mariage forcé », car parfois cela n'est pas révélé en tant que tel. En effet, il est aussi difficile de les repérer que d'en parler, selon ce que nous avons compris à travers nos entretiens, hormis les situations qui ont déjà eu lieu auparavant qui ne semblent pourtant pas dénoter de dangers particuliers dans le contexte de l'association Rinia Contact. Quand c'est possible, l'intervention viserait une orientation dans le réseau, ce type de situation dépassant les compétences et la mission de cette institution, ce qui dénote également une prise de conscience des limites de l'activité.

7. Conclusion et recommandations

Ce rapport présente des résultats qui doivent être lus à plusieurs niveaux. Nous allons d'abord revenir sur ceux qui répondent à une demande formulée par Rinia Contact. En deuxième lieu, nous allons synthétiser les résultats de notre analyse sur le croisement des perspectives et les enjeux de la transversalité propre à la thématique de la liberté de choix amoureux. Finalement, dans la section 7.2., nous présenterons des recommandations issues de la collaboration avec Rinia Contact comme de nos réflexions.

7.1. Présentation synthétique des résultats

Soutien à Rinia Contact

Au début de la collaboration avec Rinia Contact, la demande nous a été faite de contribuer aux efforts de réflexions et de formalisation de l'action de l'association. Il s'agissait en particulier de proposer des outils théoriques à même de faire sens des pratiques développées au fil des années et au cours des différents projets aboutissant à thématiser la liberté de choix amoureux. Un autre volet, lié, était de pouvoir approfondir la compréhension des situations sociales qui

ont surgi, et surgissent encore, en lien avec des conflits liés à la mise en couple et à l'autonomisation des jeunes. Les éléments pour répondre à cette attente se retrouvent principalement dans la revue critique de littérature que nous avons proposée (chapitre 5). En offrant un panorama fouillé des recherches sur le mariage et la démocratie sexuelle pour compléter l'état des lieux de la recherche sur les mariages forcés, nous visons à répondre la démarche initiée par les professionnel-le-x-s de Rinia Contact pour appuyer leur travail réflexif et répondre à certains défis de leur quotidien dans l'animation socio-culturelle.

Un autre pan des attentes de Rinia Contact portait sur la formalisation de leurs actions afin de permettre une certaine socialisation, auprès d'autres associations mais aussi dans des espaces de formation, des outils mis sur pied. La demande de Rinia Contact de retourner de façon compréhensive sur ce passé récent et formaliser ses apports, nommer et caractériser le spécifique du l'accompagnement social mené au sein de l'association a fait l'objet d'une collaboration avec Michel Monnier, consultant en prévention communautaire à Epic/Hospice général, qui, comme le présente le rapport d'activité 2021 « *a aidé l'équipe à repérer, définir et analyser les points importants de sa pratique afin de pouvoir faire ressortir les thèmes et ainsi décortiquer le fonctionnement de l'association* ».

Enfin, l'inclusion de Rinia Contact dans l'équipe d'enseignement responsable du module d'approfondissement « regards croisés sur les migrations » (HETS, année académique 2022-2023) a permis à l'association d'expérimenter la transmission des outils professionnels à des groupes d'étudiant-e-x-s. Au vu de la spécificité du plan d'étude cadre de la HES / travail social, cette collaboration a été ponctuelle mais nous espérons pouvoir la renouveler sous une forme ou une autre à l'avenir. Parallèlement, nous avons exploré la pertinence de proposer, par le biais du CEFOC⁴³, une formation courte de perfectionnement professionnel portant sur les questions de liberté de choix amoureux. Ceci n'a pas (encore) pu se réaliser, en partie en raison des conséquences de la pandémie COVID, qui ont bouleversé les offres de formation continue (reports, changements, révision du soutien institutionnel à la formation continue, etc.).

⁴³ Centre de formation continue pour le travail social – site : [Centre de formation continue : CEFOC | HETS \(hesge.ch\)](https://www.hesge.ch/cefooc/)

Synthèse de l'analyse

Le mandat visait à faire un premier bilan des actions de prévention menées dans le Canton de Genève autour de la thématique des « mariages forcés », une décennie après l'introduction d'un appareil législatif visant spécifiquement à agir pénalement en cas de contrainte. Mais il s'agissait aussi de dépasser l'approche classique sur le sujet en considérant la pertinence de croiser les regards et expériences avec les associations en charge de l'accompagnement des jeunes LGBTIQ+.

En plus de l'accompagnement de Rinia Contact dans sa réflexion et la formalisation de ses savoir-faire et des compétences acquises au fil des projets de prévention, nous avons analysé les actions de prévention et d'information du canton, à la fois à partir de l'expérience de Rinia Contact et à partir de la perspective d'autres acteurs-clés, à savoir les associations LGTTIQ+ et les principaux acteurs institutionnels (FASe, BIE et BPEV).

Les éléments saillants de notre analyse portent sur la pertinence d'inclure les associations LGBTIQ+ et de croiser les perspectives ; les défis de la mise en œuvre des politiques sociales par le biais de projets en raison du caractère transversal de la problématique des mariages forcés, et la spécificité de la prévention en la matière.

En ce qui concerne le *croisement des perspectives*, nous avons mis en évidence la nécessité d'explicitier la terminologie choisie en fonction des contextes historiques et politiques spécifiques (lutte contre homo- et transphobie d'une part, et contre les mariages forcés d'autre part). L'expression « liberté de choix amoureux » qui représente (à ce jour) l'aboutissement de plusieurs années de pratique et de réflexion au sein du BPEV et de Rinia Contact ne peut être comprise telle quelle dans les milieux accompagnant les personnes LGBTIQ+, en raison de ce que peut véhiculer l'idée de « choix ». La terminologie vise plutôt à renforcer l'importance de « l'autodétermination », en réponse à des décennies de pathologisation des orientations sexuelles non hétéronormées et des expressions de l'identité de genre non cis.

Nos données ont aussi mis en évidence l'importance de considérer l'entourage, au sens large, des jeunes susceptibles de rencontrer des difficultés en lien avec leur vie sexuelle et affective. Inclure les familles est un outil central tant pour l'action de Rinia Contact que pour celle du Refuge, par exemple. Un autre aspect qui apparaît est la question de la « labellisation », à travers l'évaluation de positionnements militants. Si l'association Rinia Contact prend ses distances par rapport à « la militance », cela se retrouve aussi du côté des professionnel-le-x-s de l'accompagnement social des jeunes LGBTIQ+.

Le dernier constat sur le croisement de ces perspectives est celui qui a trait à l'adoption ou non d'un discours militant comme outil de lutte contre les discriminations. Les associations LGBTIQ+ ont partiellement revendiqué la légitimité d'adopter une posture militante de lutte contre l'homophobie, notamment au niveau pénal. Notons à ce sujet que cet élément doit être remis dans un contexte plus général portant sur les calendriers respectifs des réponses législatives : les diverses thématiques en lien avec la diversité des orientations sexuelles et des expressions de genre sont au premier plan des débats et votations des dernières années, notamment dans leur volet législatif. Nul doute que les réponses sur la place de la militance dans la lutte contre les mariages forcés auraient été différentes dans le cadre des discussions sur l'introduction d'un article pénalisant la contrainte, dans les années 2007-2010.

Le deuxième volet des résultats de notre analyse porte sur les *spécificités d'une prévention « par projet » appliquée à une thématique transversale*. Pour rappel, la lutte contre les mariages forcés est qualifiée de transversale car elle articule les débats portant sur la diversité culturelle (appréhendant les mariages forcés comme des mariages coutumiers, ou en lien avec des traditions venues « d'ailleurs ») avec ceux qui visent à promouvoir l'égalité entre les genres et à lutter contre les discriminations sexistes. La transversalité se manifeste dans le fait que selon l'angle d'action choisi, l'institution en charge de la prévention change. Nous avons montré que le caractère transversal de la thématique peut compliquer sa lisibilité, puisqu'elle ne s'insère pas dans une organisation et action socio-politique « en silo », avec des attributions et responsabilités institutionnelles mutuellement exclusives.

Le corollaire de ce constat est la difficulté de pouvoir construire un réseau d'action incluant diverses associations. En effet, la transversalité s'accorde mal des attentes et contraintes liées à la délégation de l'action sociale par des mécanismes de sous-traitance. Les rapports de type « nouvelle gestion publique » imposent un agenda des priorités relevant plus de l'agenda politique que des réalités sociales ainsi que des pressions fortes quant au financement et au renouvellement de projets. La concurrence accrue entre structures associatives rend la survie de ces dernières parfois incertaines et ne permet que difficilement de mutualiser les approches et connaissances.

Enfin, les spécificités de la *prévention* comme tâche dévolue à l'animation socio-culturelle ont été analysées à partir des stratégies internes et externes. En ce qui concerne les premières, la collaboration avec Rinia Contact a permis de clarifier l'importance de renouveler, sur le plan politique, la compréhension de « l'intégration » comme processus complexe et adaptatif. L'intégration doit être reconnue dans sa dimension dynamique, interpersonnelle et intercommunautaire, qui dépasse largement un cadre de référence la présentant comme un apprentissage scolaire passible de sanctionner, en mettant des personnes en échec, des manières de faire et d'être qui sont pourtant évolutives. Il est nécessaire de dépasser la dichotomie entre des activités d'animation dont la finalité serait réduite à, par exemple, les loisirs ou au contraire à l'insertion, en montrant que ces activités répondent simultanément à plusieurs objectifs.

L'analyse des stratégies externes porte sur l'efficacité et la cohérence de l'action de l'association Rinia Contact. On y retrouve, dans une perspective d'analyse de l'action des institutions, la question de la lisibilité du domaine d'expertise de l'association. Les tensions autour de la question de la « spécificité culturelle » et de la définition étroite, potentiellement communautariste, des publics de Rinia ont été mises en évidence. L'analyse en termes d'efficacité pointe elle aussi des zones de tension entre le caractère diffus de la prévention et la nécessité de démontrer l'utilité et l'efficacité des projets menés par Rinia.

La section qui clôt notre analyse, présentant une lecture compréhensive de l'étude de cas que représente l'expérience de Rinia montre une nouvelle fois l'ampleur des défis que représente

une pratique de prévention dans le contexte peu lisible d'une problématique transversale. En mobilisant des notions telles que les passerelles et les prétextes, l'expérience de l'association privilégie un accompagnement individualisé, une posture marquée par l'empathie et l'écoute active, qui ne doivent pas être mésinterprétées comme une démission quant aux valeurs d'égalité et lutte contre les discriminations propres au travail social, mais comme des outils permettant de sortir de la stigmatisation pour développer une prévention efficace.

7.2. Recommandations

Au terme du rapport de ce mandat limité, qui visait à proposer des pistes pour évaluer les politiques de prévention menées à Genève depuis une dizaine d'années, et en particulier l'activité de Rinia Contact dans ce contexte, plusieurs pistes se dégagent.

- La formalisation de l'activité souhaitée par l'association pourrait s'appuyer sur :
 - o Un *support conceptuel* (cf. chapitres 3 et 4)
 - o Une *identité* et une *stratégie* organisationnelle plus claire autour de l'objet de son intervention (et non seulement de son *approche* dans l'intervention). Il s'agit de réfléchir sur son propre essentialisme stratégique en trouvant une manière d'affirmer la spécificité de son public (femmes). À son tour Rinia Contact, aux côtés d'autres associations, formule ce même aspect en demandant aux pouvoirs publics de « *repenser la thématique des femmes – protagonistes de leur vie et victimes majoritaires des mariages arrangés et forcés – comme des sujets à part entière et non comme une partie de la thématique des violences conjugales* »
- Renforcer le réseau horizontal associatif en direction des associations féministes et LGBTIQ à l'idée d'établir un dialogue plus affirmé avec le phénomène des discriminations multiples.
- Poursuivre la collaboration avec des institutions de formation tertiaire (formation de base en travail social, master et formation continue à la HES-SO Genève et à l'Université) pour développer des offres ou des pistes de formation qui prennent en considération la thématique spécifique du libre-choix amoureux dans sa complexité.

8. Références citées

- BERGSTRÖM M. 2019, Les nouvelles lois de l'amour. Sexualité, couple et rencontres au temps du numérique, La Découverte.
- BILGE, S. 2010. « La patrouille des frontières au nom de l'égalité de genre dans une nation en quête de souveraineté ». *Sociologie et sociétés*. XLII-1:197-226
- BLACKWOOD, E. 2010. *Falling into the Lesbi World: Desire and Difference in Indonesia*. University of Hawaii Press.
- BOURDIEU, P. 1994. « Stratégies de reproduction et modes de domination ». *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*. 105 :3- 12.
- BOZON, M., HERAN, F. 2006. *La formation du couple. Textes essentiels pour la sociologie de la famille*, La Découverte.
- BREVIGLIERI, M. 2005. Bienfaits et méfaits de la proximité dans le travail social in Jacques Ion (dir). *Le travail social en débat(s)*. Paris, Alternatives Sociales: 219-234
- BUTLER, J. 2002. *La vie psychique du pouvoir. L'assujettissement en théories*, trad. B. Matthieussent, Paris : Léo Scheer.
- CRENSHAW, K. 1991. « Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color », *Stanford Law Review*, 43 : 1241-1299.
- CROZIER, M. et FROEDBERG, E., 1974, *L'acteur et le système*. Paris : Seuil.
- D'HALLUIN, E. 2007. "Travailler sa voix ou comment rendre sa demande d'asile audible." *Asylons*
- DAHINDEN, J. & NEUBAUER, A. 2012. « Mariages forcés » en Suisse: causes, formes et ampleur. *In: MAPS (ed.)*. Neuchâtel; Bern: MAPS; Département fédéral de justice et police.
- DELPHY, C. 1998. *L'ennemi principal. Economie politique du patriarcat (vol 1)*, Paris : Editions Syllepse.
- DE SINGLY, F. 1987. « Théorie critique de l'homogamie », *L'Année Sociologique* 37, 181–205
- DI DONATO, F., GARROS E., LAVANCHY, A., MAHON, P. et ZITTOUN, T. 2020. *La Fabrique de l'intégration*. Lausanne: Antipodes.
- ENRICO, Vincent. *Analyse institutionnelle et recherche collaborative en travail social. Éducation Permanente*, 2021, no 4, p. 77-86.
- EWICK, P., SILBEY, S. 1998. *The Common Place of Law: Stories from Everyday Life*. Chicago: University of Chicago Press.
- FASSIN, E. 2010. « National Identities and Transnational Intimacies : Sexual Democracy and the Politics of Immigration in Europe », *Public Culture*, 22(3), pp. 507-529.
- FAUVET, JC . 1996. «Diagramme des partenaire» «Sociodynamique : concepts et méthodes » Editions L'organisation
- HASDEU, I. 2020. « Les femmes rom, entre statut de Romni et démocratie sexuelle. Essai d'anthropologie féministe », *Martor Journal* 25:173-188
- HÄUSERMANN, M. 2014. "L'impact de l'hétérosexisme et de l'homophobie sur la santé et la qualité de vie des jeunes gays, lesbiennes et bisexuel-les en Suisse." *Le droit de l'enfant et de l'adolescent à son orientation sexuelle et à son identité de genre*. Sion: Institut universitaire Kurt Bosch.

- KAUFMANN, J.-C. 1993. *Sociologie du couple*. Presses Universitaires de France
- KELLERHALS, J. ; LEVY, R. ; WIDMER, E., 2004. *Mesure et démesure du couple*, Payot, Paris.
- LAVANCHY, A. 2011. *Les mariages forcés dans le canton de Vaud*. Lausanne: CCLVD.
- LE COURANT, Stefan. *Vivre sous la menace: les sans-papiers et l'État*. Seuil, 2022.
- LÉVI-STRAUSS, C. 1967/1949. *Les structures élémentaires de la parenté*. [2e. éd.] Paris; La Haye, Mouton.
- LÉVI-STRAUSS, C. 1975. *La voie des masques*. Genève : Skira.
- MAILLOCHON F. 2016, *La passion du mariage*, Presses Universitaires de France.
- MATHIEU N.-C. vcg 1985. « Quand céder n'est pas consentir. Des déterminants matériels et psychiques de la conscience dominée des femmes et de quelques-unes de leurs interprétations en ethnologie », *L'arraisonnement des femmes : Essais dans l'anthropologie des sexes*. Textes réunis par Nicole Claude Mathieu. 169-245. Paris : Eds. du Minuit.
- MEILLASSOUX C.1977. *Femmes, greniers et capitaux*. Paris : F. Maspero.
- OPREA A. 2005, « The arranged marriage of Ana Maria Cioaba, Intra-Community Oppression and Romani Feminist Ideals. Transcending the 'Primitive Culture' argument », *European Journal of Women's Studies*. 12/2: 133-148.
- OSSIPOW, L. et BOZZINI, D. 2014. « Etude ethnographique d'un espace de quartier: Relations sociales & engagements au sein du «99» à Genève », *Cahiers de la cohésion sociale*, n°1, Ville de Genève.
- OSTROWSKI, G. et FLAMAND-LEW, E. 2017. *Evaluation de la phase pilote du Refuge Genève*. Evaluanda.
- PARINI, L. et LLOREN, A. 2017. "Discriminations envers les homosexuel·le·s dans le monde du travail en Suisse." *Travail, genre et sociétés* (2):151-169.
- PERRIN, J., BÜHLER, N., BERTHOD, M., FORNEY, J. & OSSIPOW, L. 2018. Searching for ethics. Legal requirements and empirical issues for anthropology. *Tsantsa*, 23, 138 - 153.
- RIAÑO, Y. & DAHINDEN, J. 2010. *Zwangsheirat: Hintergründe, Massnahmen, lokale und transnationale Dynamiken*, Zurich, Seismo.
- RIESSE J. 2010,
- RUBIN, G. 1975. "The Traffic in Women. Notes on the Political Economy of Sex". In *Toward an Anthropology of Women*, ed. Rayna R. Reiter, 156-210. London; New-York: Monthly
- SCHURMANS, M.-N. "L'approche compréhensive et qualitative dans la recherche en formation." *Éducation permanente* 177 (2009): 91-103.
- SEWPAUL, V. "Co-Building an Eco-Social World: Towards Cosmocentric Consciousness", *journee internationale du travail social (en ligne)*, 15 mars 2023
- SPIVAK GAYATRI, C. 1988 " Can the Subaltern Speak? " in: Cary NELSON and Lawrence GROSSBERG (eds.), *Marxism and the interpretation of Culture*. p.271-313. Chicago: University of Illinois Press.
- TABET, P. 2004. *La grande arnaque : sexualité des femmes et échange économique-sexuel*. Paris : L'Harmattan.
- VILLACAMPA, C. & TORRES, N. 2019. "Prevalence, dynamics and characteristics of forced marriage in Spain." *Crime, Law and Social Change*:1-21.
- VOLPP, L. 2006, « Quand on rend la culture responsable de la mauvaise conduite ». *Nouvelles Questions Féministes*. 25/3 : 14-31.

h e t s

Haute école de travail social
Genève

Rue Prévost-Martin 28
Case postale 80
CH-1211 Genève 4

Tél. +41 (0)22 558 50 70
info.hets@hesge.ch

www.hesge.ch/hets

WEKKER, G. 2006. *The Politics of Passion: Women's Sexual Culture in the Afro-Surinamese Diaspora*, New York: Columbia University Press.

Annexe 1 – Récapitulatif des actions menées par Rinia Contact sur la thématique des mariages forcés

Isabelle Johner

Préambule

La problématique des mariages forcés existe bien mais elle n'était pas une préoccupation première pour les jeunes avec lesquels nous travaillons. Voilà un des premiers constats que nous avons faits sur le terrain après que nous nous soyons engagés dans ce projet.

La problématique des arrangements matrimoniaux dont les jeunes sont souvent victimes et/ou acteurs est difficilement détectable. Les jeunes ont des envies ainsi que des besoins et ils supposent que leurs parents ont des envies et des besoins. Le schéma est identique pour les parents. Ces présuppositions, dans une situation de non-dialogue, sont problématiques et génèrent des incompréhensions mutuelles.

Le dilemme généré par la double appartenance sous le spectre du mariage et des stratégies matrimoniales, préoccupe les jeunes et leurs parents. Le mariage reste une institution fondamentale dans la plupart des communautés et plus particulièrement pour les familles migrantes mais aussi au sein de la communauté genevoise. Déjà dans les années 60 en France, la question du projet de vie s'est posée.

Alain Girard⁴⁴ nous dit « **Choisir une profession, choisir une résidence et choisir un conjoint sont les trois aspects qui expriment dans une histoire personnelle le passage de l'enfance, à l'adolescence puis à l'âge adulte. La liberté de l'individu devant ses choix reste limitée par toutes sortes de circonstances et en particulier par l'influence sur son développement de son milieu et de son instruction. Si les familles ne décident plus du mariage de leurs enfants de manière autoritaire, elles continuent à façonner leur personnalité sociale et à le conduire jusqu'au seuil du choix.** »

Justement ce seuil du choix, cette pression invisible mais permanente est la plus grande préoccupation de ces jeunes. Mais est-ce une pression qui leur est imposée ou bien une pression qu'ils s'imposent pour répondre aux normes ? Ces normes étant notamment accentuées par l'effet de la migration et même si ce dernier est né en Suisse.

Au moment où nous nous sommes engagés dans ce processus d'intervention nous avons dû, dans un premier temps, effectuer un travail d'appropriation du thème au sein de l'équipe, qui est devenu par la suite un véritable outil d'intervention. Nous avons ainsi commencé à travailler sur nos normes personnelles pour pouvoir développer des stratégies collectives.

En effet, l'animateur ne peut pas dissocier sa personne de sa fonction. Il a donc forcément des résonances dans son travail quotidien au moment où il se confronte à la réalité de son public.

Nous avons jugé essentiel d'effectuer un travail de confrontation de nos propres normes en équipe. Venant d'horizons variés, ce travail a été riche en découvertes, il nous a permis de poser un inventaire de valeurs communes que nous défendions à travers notre pratique professionnelle et qui nous aide à nous confronter à nos différences individuelles notables.

Résonances et grilles de lecture personnelle

Le résultat de ce travail est fragile et nous le cultivons quotidiennement dans notre pratique, Voici quelques éléments qui peuvent vous faire comprendre comment nous avons abordé au sein de l'équipe nos propres préjugés.

⁴⁴ Alain Girard : Démographe et sociologue français. Il a notamment écrit : Le Choix du conjoint en 1964.

Expériences de terrain

► David

Un jour après l'After danse, pendant le repas partagé, nous discutons avec les jeunes (*garçons-filles entre 17 et 21 ans*), nous avons abordé leur projet de vie et plus particulièrement la thématique du mariage.

Pour ces jeunes, il était primordial :

- de pouvoir avoir un mariage endogame
- de préserver sa virginité avant le mariage
- de ne pas sortir avec une personne en-dehors de sa communauté avant le mariage

Je leur ai demandé pour quelles raisons ces éléments étaient si importants car cela m'interpellait. Ils m'ont répondu que c'était pour :

- Respecter leurs parents et la tradition
- Préserver l'image positive de la famille au sein de la communauté
- Faciliter la communication au sein du couple et dans la famille (langue)
- Faciliter l'éducation des futurs enfants (mêmes codes, valeurs, repères éducatifs)
- Perpétuer le sang du pays et de la famille.

Ce dernier élément a été particulièrement difficile à entendre car il est en complète opposition avec mon propre système de valeurs. Je vis dans une famille sur un modèle plutôt post 68 avec des valeurs de libre arbitre.

Dans cet exemple, J'ai donc eu peur d'avoir une réaction inadéquate vu comme ces propos m'avaient choquée. J'ai préféré ne pas réagir et les écouter.

A froid, j'ai pu analyser ces propos en échangeant notamment avec mes collègues. J'ai alors réalisé que j'utilisais uniquement mon filtre personnel pour réagir à cette situation. J'ai pu alors écouter les différents avis de mes collègues et les confronter à mes propres croyances et ainsi envisager l'importance pour eux de perpétuer leurs traditions dans leur contexte individuel.

Ce qui était important après coup pour nous, en tant que professionnelle, c'est de reconnaître ces jeunes avec leurs normes et leurs valeurs même si elles se confrontent aux nôtres.

► Carina

Je suis moi-même étrangère et arrivée tardivement en Suisse, j'ai eu besoin d'apprendre le français très rapidement pour pouvoir participer à la vie genevoise. Pourtant. Ce qui m'a interpellé dans mon travail auprès des jeunes c'est lorsqu'ils me disent concernant le mariage endogame : « Mais tu sais chez nous, c'est comme ça, tu comprends, je dois suivre la tradition » à 14-15 20 ans....

Dans un premier temps, je n'arrivais pas à comprendre pourquoi ces jeunes qui sont nés et qui ont grandi en Suisse pensent de la sorte. Comment ils ne se sont pas plus imprégnés des pratiques d'ici, en lien avec les habitudes de leurs copains, des familles qui les entourent. A force de les questionner sur leurs motivations personnelles, une jeune fille m'a un jour répondu :

« Mais si je me marie avec quelqu'un qui ne parle pas ma langue maternelle, comment cette personne va-t-elle pouvoir échanger avec ma mère ? Cela fait 20 ans que ma mère est là, mais elle ne parle pas le français. »

Là, j'ai pris conscience de toute cette tranche de la population que nous côtoyons au quotidien : qui sait dire bonjour, au revoir et peut-être un peu plus mais qui reste pour des raisons de langue en marge de la société genevoise. Pour ces jeunes, c'est essentiel que leur futur conjoint puisse échanger avec le reste de leur famille.

Dans cet exemple, j'ai compris que pour certains jeunes, ils sont prêts à sacrifier leur choix personnel pour permettre à leur mère ou leur père de communiquer avec leur conjoint et ainsi rester les éléments centraux de la famille. Ils leur permettent ainsi de rester au moins au sein de leur famille complètement intégrés à leurs enfants et futurs petits enfants. Une fois que cet élément est posé, le dialogue est beaucoup plus facile au sein de la famille, tous les éléments de la famille peuvent rester en communication.

Suite à cette prise de conscience et l'ensemble des échanges que nous avons eu dans l'équipe j'ai pu aller chercher une réponse à mes questions en prenant de la distance face à d'une part, à mon agacement de voir combien de mères de famille n'apprennent pas le français malgré des années d'existence en Suisse, d'autre part, devant une telle loyauté de la part de leurs enfants. Nos échanges m'ont permis de prendre la distance nécessaire pour accepter la position de ces jeunes et surtout respecter leur point de vue.

► **Eric**

J'ai tout de suite trouvé ce projet intéressant. Cependant j'avais quelques peurs au sujet de l'accueil que notre public allait lui accorder. Je ne savais pas non plus vraiment comment aborder ce thème.

Concernant le public adolescent :

A ma plus grande surprise les jeunes sont très ouverts au dialogue, sans tabou.

Les jeunes ont en effet lancé la discussion de façon informelle sur cette thématique avant même que nous n'ayons mis en place nos espaces de parole spécifiques.

Ils sont particulièrement concernés par ce sujet qui leur tient à cœur. Ces discussions remuent beaucoup leurs émotions. Elles leur permettent de confronter leurs positions parfois opposées que cela soit au sein d'une même communauté ou entre communautés.

J'ai constaté qu'à leur âge je ne me posais pas autant de questions sur le couple ou sur le mariage. Ce projet m'a conduit à faire un certain travail sur moi : j'ai dû changer ma vision des choses. D'où l'intérêt de se lancer dans ce défi au sein de son équipe en sachant utiliser ses propres expériences sans pour autant se limiter à vouloir en faire une réponse universelle.

► **Isabelle**

Lors d'une discussion autour d'une table ronde, une jeune femme de 19 ans a formellement indiqué souhaiter conserver sa virginité pour son futur mari. Dans mon contexte personnel cette parole m'a beaucoup interpellée. J'ai beaucoup pris position autour des questions liées à la l'égalité hommes femmes et cette opinion est venue de plein fouet confronter mon idée de la liberté individuelle.

Sur le moment, j'ai beaucoup hésité à entrer au cœur du sujet en manifestant mon opinion : « Cela fait 50 ans que les femmes essaient de se libérer, et par cette position c'est comme si tu niais l'existence de toutes ces femmes qui ont combattu. »

Heureusement, j'ai réussi à me ressaisir bien que ma communication non-verbale ai pu me trahir.

Ce qui est difficile dans ces situations c'est de pouvoir instantanément prendre du recul. L'opinion de cette personne est à inscrire dans son contexte de vie. Mais cela reste pour moi une position difficile à comprendre. Cependant, si elle le fait dans un contexte de libre choix, je dois le respecter.

Cet exemple a été particulièrement significatif dans le travail personnel que je devais effectuer sur moi-même pour pouvoir entrer en matière sur le sujet du mariage avec un large public, j'ai immédiatement vu combien cette simple expression a pu me troubler. Cette expérience m'a permis de réaliser l'importance de tout le travail que nous faisons en amont, avec toute l'équipe, sur nos grilles de lecture et l'acceptation réelle du droit à la différence.

Synchronisation des grilles de lecture personnelles

Pour les jeunes et surtout pour leurs parents, les travailleurs sociaux que nous sommes sont les représentants de cette culture d'accueil.

Nous sommes individuellement porteurs de cultures différentes, c'est-à-dire de système de représentations, de valeurs et de croyances. Ce qui complique parfois cette rencontre avec les jeunes et leurs familles, ce sont tous nos filtres individuels accumulés qui peuvent créer des distorsions par rapport à la représentation que l'on se fait de l'autre. Nous avons particulièrement été confrontés à cette problématique au sein de Rinia Contact et nous avons beaucoup travaillé dessus pour pouvoir inscrire ce projet à long terme.

Activités mises en place par Rinia Contact de 2011 à 2017 dans le cadre du projet de la confédération

2011-2017 :

Déroulement des actions menées :

Dès septembre 2012 :

Création du flyer de prévention des M/A/F tout public

3.000 flyers distribués

Création de la brochure liée aux professionnel(les*), DIP, La Fase, SSJ, etc.

5.000 brochures distribuées

Personnes relais pour informer le public :

Rencontres avec les différents partenaires pour diffuser le flyer de prévention : les présidents de clubs de foot, les associations des communautés, les acteurs du théâtres et salles de spectacles

80 diffuseurs environ

Séance FASE, EPIC Point Jeunes, CEFOPS ASE, SSEJ

78 professionnels

Séance avec les officiers d'état civil et la police et autres institutions

30 professionnels

Présentation de la brochure publique

500 à 800 professionnels

Mutualisation des expériences et échanges de pratiques dans le cadre du GEQILJ

32 professionnels

Commission consultation des violences domestiques, présentation du thème, de la brochure et de la mallette pédagogique.

15 professionnels

2 séances d'information auprès de TSHM de la ville de Genève

30 professionnels

Colloque du 6 octobre pour présenter les outils d'intervention auprès des maisons de quartiers, centres de loisirs, préparé et annulé au dernier moment, faute de participants ????

Séance à Lausanne : rencontres de réseaux avec des institutions qui participent au projet fédéral, échanges de pratiques et d'outils d'interventions

15 professionnels

Séance à Lausanne : présentation des outils auprès d'associations qui travaillent avec des migrants (Appartenance – Paires etc...)

28 professionnels

Regard-croisés la Fase

105 animateurs

Formation de 6 heures auprès des professionnels de la santé SSEJ, proposition d'intégrer un chapitre dans les présentations auprès des élèves du C.O. et + lors des cours d'éducation sexuelle, les professionnels ont répondu présent et vont essayer d'intégrer cette problématique au mieux.

17 professionnels

Création d'un spectacle Hip-Hop

Rencontres avec José Dos Santos (chorégraphe lausannois) pour créer un spectacle de danse qui parle aux jeunes de 12 à 25 ans plus particulièrement. Définition avec lui du type de scénario qui permet aux jeunes et à leur famille de s'identifier à la situation.

Création du spectacle Hip-Hop « Parlons d'amour »

Présentation du spectacle hip-hop en direct avec débat :

C.O.	300 élèves de 12 à 15 ans
E.C.G.	400 élèves de 14 à 19 ans
M.Q.J.	280 spectateurs adultes
Colloque 24/11	220 professionnel social (les)
L'ABARC (film)	115 spectateurs adulte

Notre constat : Le spectacle en direct étant trop cher pour le présenter dans les lieux d'animation, nous avons décidé d'enregistrer le spectacle afin de pouvoir l'utiliser avec un dispositif plus léger et moins cher.

Création d'un DVD comprenant le spectacle, des interviews de jeunes, de parents et les coulisses des différentes manifestations, ainsi que des textes de l'atelier rap. Il devient le support de plusieurs présentations dans les écoles, les maisons de quartier.

Présentation du DVD en public avec débat :

Diffusion de cet outil auprès des maisons de quartier, centres de loisirs ainsi que des foyers d'éducation. Ce DVD est accompagné d'un dossier pédagogique qui présente les problématiques des mariages arrangés/forcés sous

différents angles, leur complexité et leurs enjeux par le biais d'une lettre explicative et d'une proposition d'intervention.

Envois postaux : **42** Centres de loisirs
14 Foyers éducatifs

Réalisation de l'activité :	L'ABARC	130 personnes (familles en majorité)
	Les Pâquis	230 personnes (familles en majorité)
	Rue est à Vous.	150 à 200 personnes

Création de la mallette pédagogique + outils pédagogiques sur le thème

Rencontre et mise en place du partenariat avec le CRDP (centre de recherches documentaires de l'instruction publique). Mise en bibliothèque au CRDP à la disposition des professionnel(les) instruction publique.

Mise à disposition publique de la mallette pédagogique à la librairie « Filigrane ».

Présentation auprès de professionnel(le)s

- 2 colloques HETS

80 étudiant
210 professionnels

Actions internes aux activités de Rinia :

Film et débat : Cadre 40 jeunes de la communauté kosovare, visionnage du film « Parlons d'amour » suivi d'un débat sur les projets de vie, le couple et la famille. Demande de certains jeunes de poursuivre cette discussion ultérieurement voire de l'ouvrir à des parents ?

40 jeunes Kosovars 14 à 18 ans

12 Repas/débat

80 jeunes Kosovars 12 à 20 ans

Présentation lors de l'AG de Rinia Contact du projet et d'un bout du film du spectacle « Parlons d'amour », , quartier, institutions, usagers et professionnels.

60 personnes de 14 à 60 ans

Tables rondes : rencontres/échanges sur la liberté du choix amoureux

40 tables rondes 8-12 personnes

450 femmes de 25 à 70 ans

10 tables rondes 8-12 personnes

98 hommes de 40 à 65 ans

22 tables rondes 6-10 personnes

210 jeunes femmes de 12 à 18 ans

8 tables rondes 8-10 personnes

80 jeunes hommes 15 à 25 ans

3 tables rondes mixtes

30 hommes/femmes de 30 à 40 ans

L'atelier de Rap :

Ateliers d'écriture sur le thème de la liberté du choix amoureux	70 à 80 jeunes adultes
Ateliers d'écriture sur le thème de la liberté du choix amoureux	30 à 40 jeunes 12-18 ans
Ateliers d'écriture sur le thème de la liberté du choix amoureux	30 H/F adultes

L'atelier couture :

Goûters à thème	+ de 500 adultes mixtes
Repas à thème	+ de 1000 adultes mixtes

Accueil ACPO :

Dans le cadre de l'accueil des mineurs non accompagnés des établissements scolaires publiques du secondaire II pour migrants. Théâtre forum sur le thème/discussion

40 jeunes MNA 15 à 18 ans

Accueil pré-adolescentes

Création d'un conte avec un groupe de 24 pré-adolescentes présentations dans deux EMS et discussion sur « Je raconte mon mariage »

60 aînés

Journée des droits de la femme

8 mars : 10 tables rondes – repas discussions

110 femmes de 15 à 75 ans

Sortie théâtre : pièce sur la condition de la femme suivi d'un débat

- Réflexion sur leur vie, quel mariage ?
- Ont-elles choisi leur conjoint ?
- Quelle position comme parents, choix de vie de leurs enfants, quel avenir ?

17 femmes,

Turques, marocaines, portugaises

Sur l'ensemble des ateliers nous avons proposé à plus de 10 personnes à témoigner sur leur propre expérience. Nous avons renouvelé cette expérience d'échanges individuels à plusieurs reprises tout au long de ce projet.

Collaborations extérieures :**FIFOG – Le Grütli**

2 présentations film/débats « Fatima » avec des témoignages

600 personnes 85 % femmes migrantes
entre 25 et 70 ans

10 % professionnel(le)s

80 jeunes entre 14 et 25 ans

95 adultes H/F

Présentation film/débat « Fatima » à la MQ Pâquis

Présentation film/débats « Mustang » avec témoignages

400 personnes 85% femmes migrantes entre
25 et 70 ans

Présentation film/débat « Noces » débat et échanges

10 % professionnel(le)s
40 jeunes entre 14 et 25 ans

450 personnes 85 % femmes
migrantes entre 14 et 70 ans

Afin de poursuivre les échanges à la fin de chaque présentation de film, nous avons offert un apéritif ou un repas préparé avec les usagers de Rinia.

Femmes TISCHE 2012 et 2015

Formation pour les multiplicatrices sur le modèle des « femmes TISCH » (association pour la promotion des droits humains-APDH), proposition d'outils permettant d'activer la réflexion et l'échange, 14 femmes représentantes de leur communauté ont organisé des débats sur le sujet :

10 tables rondes, Iran, Maroc, Afghanistan,
Érythrée, Syrie, Sénégal, Kosovo, Algérie,
Tunisie, Somalie.
97 femmes

Bilan avec les multiplicatrices des tables rondes

Formation pour les multiplicatrices des « femmes TISCH » (association pour la promotion des droits humains-APDH), proposition d'outils permettant d'activer la réflexion et l'échange, 12 femmes représentantes de leur communauté ont organisé des débats internes à leur communauté sur le thème du mariage – liberté du choix amoureux :

11 tables rondes
108 femmes communautés diverses

Bilan avec les animatrices des tables rondes

VIRES

Rencontre avec l'équipe de VIRES afin de travailler sur un partenariat qui nous aurait permis d'atteindre des hommes. Sujet très intéressant pour eux mais réponse négative de leur part, difficile d'utiliser l'association comme canal de communication.

Collaboration UPA

Tables rondes : journée des Secundos au théâtre de la Madeleine, débats et échanges, sur le thème entre parents et jeunes
25 jeunes adultes de 18 à 25 ans

37 adultes parents H/F

Maisons de quartier – centres de loisirs – espaces de quartier Ville de Genève

Proposition à 10 maisons de quartier ainsi que 3 espaces de quartier ville de Genève de présenter le projet et les outils à disposition pour parler du thème, soit en notre présence soit de manière autonome avec une formation préalable.

Choix du public : adultes – jeunes adultes – adolescents possibles

Nous n'avons eu que deux réponses à notre proposition soit l'ABARC et la Maison de quartier des Pâquis. Lorsque nous avons relancé nos collègues animateurs, ceux-ci nous ont expliqué qu'il n'avait pas ou peu de cas de mariages forcés et donc que ce sujet ne faisait pas partie de leur priorité.

TSHM : nous avons distribué des flyers et des DVD pour qu'ils puissent les utiliser selon le contexte. Nous avons eu peu de retour sur l'impact de ces présentations, ils ont pourtant nommé le fait que ce sujet est difficile à mettre en avant chez les jeunes adultes, beaucoup de réticences à parler de leur choix amoureux, expériences personnelles, lien avec leurs parents et leur communauté.

Ecoles secondaires et professionnelles

Rencontres avec représentant-e-s de la HETS et du CEPS (centre de formation professionnelle santé et social).

- 4 interventions 6 heures **88** élèves HETS
- 6 interventions 4 heures **120** élèves CFPS
- 1 intervention sur 2 mois OASIS **10** élèves HETS

Collaboration avec les écoles, les maisons de quartier, le SSJE, quelques constats

Nous avons rapidement rencontré les assistants sociaux des C.O puis des collègues, ECG etc... pour leur proposer le spectacle de Hip Hop avec débat. Nous avons été immédiatement soutenus dans notre démarche de prévention car plusieurs élèves s'étaient adressés à eux pour des problèmes liés à des pressions familiales au niveau de leurs projets amoureux, de leurs difficultés à faire accepter un petit copain ou une petite copine. Ils trouvaient donc tout à fait adéquat d'engager un processus de prévention au niveau des projets de vie, de la place du mariage, des conflits de loyauté et autres auprès de leurs élèves. Par contre, au moment de proposer directement le projet à la direction des écoles et à mettre sur pieds une représentation, nous nous sommes confrontés immédiatement au poids du système administratif scolaire : combien, où dans quel cadre, à quel prix etc... Le résultat a été très décevant, peu de C.O. et de collègues ont répondu présents et sont allés au bout du processus.

Par la suite, les A.S. nous ont dit dorénavant être plus attentifs à cette problématique. Dans les échanges qui ont suivi notre présentation, certains nous ont confirmé utiliser régulièrement les éléments de la brochure que nous leur avons distribué. Ils ont ainsi pu y trouver des éléments pour élargir leur connaissance du sujet, pour analyser le contexte, les faits pour intervenir ou non, mais aussi pour trouver des appuis extérieurs, voire des relais d'informations ou d'interventions.

Lorsque nous avons repris de contact auprès des différents professionnels que nous avons contacté à l'époque, ils nous ont confirmé de l'utilisation régulière par des professionnels du social en lien avec des adolescents ou jeunes adultes des informations fournies par la brochure. Suite à cette distribution, nous avons aussi été contacté par des professionnels pour des cas individuels afin d'échanger sur le sujet et définir ensemble d'une stratégie à adopter. Nous avons rencontré une cinquantaine de jeunes femmes qui ressentaient des pressions familiales pour un éventuel mariage « au pays » qui n'ont été envoyés par l'hospice, les C.O.,

Nous avons systématiquement accepté de rencontrer les jeunes, les parents qui étaient en détresse, envoyés par divers services sociaux genevois. Nous avons pris du temps pour les écouter, parfois nous avons pu faire émerger quelques pistes pour rétablir le dialogue entre le jeune et leurs proches. Si le contexte nous semblait dangereux, nous les avons accompagnés vers la police au besoin, des services d'aides aux victimes etc... Par contre, nous avons systématiquement refuser de faire des médiations intra familiale, n'étant pas formé pour ce type d'intervention.

Nous n'avons jamais cessé de mettre en place des petits ou grands événements autour du thème de la liberté du choix amoureux. Ce thème tient une place particulièrement importante dans nos interventions au quotidien car elle est au cœur de nombreuses réflexions, problématiques liés à la famille, aux relations parents – adolescents.

h e t s

Haute école de travail social
Genève

Rue Prévost-Martin 28
Case postale 80
CH-1211 Genève 4

Tél. +41 (0)22 558 50 70
info.hets@hesge.ch

www.hesge.ch/hets

Annexe 2 – Mallette pédagogique